

**OFIS** store Shopping. No limit.

Ordinateur GX 760<sup>®</sup>  
+ Imprimante HP 1515

**145.000 FCF**

STOCK LIMITE

LibreOffice + Antivirus Microsoft Offers

01 600 00 00 | Bd Sassou Nguesso, MPILA (En diagonale CFAO)

# LA SEMAINE AFRICAINE

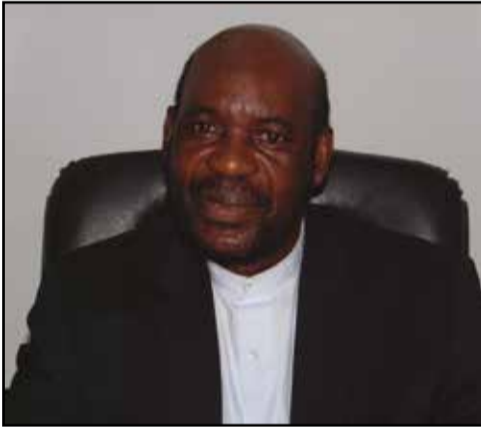
64<sup>ème</sup> année

[www.lasemaineafricaine.net](http://www.lasemaineafricaine.net)

N° 3580 du Vendredi 8 Avril 2016 - 64<sup>e</sup> Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 -  
 CONGO: 500 F. CFA - FRANCE: 1,75 Euro - Tél.: (+ 242) 06.678.76.94 / 05.528.03.94 / 06.889.98.99 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

Front démocratique des partis et groupements politiques du centre solidaire

**Luc Daniel Adamo Mateta appelle la classe politique au ressaisissement**



(P.7)

Programme des obsèques de M. Francis Magloire NGANGA, agent de La Semaine Africaine

Vendredi 8 avril 2016

- 8 h00: Levée de corps à la morgue municipale du CHU;
- 9 h00: Recueillement au siège de La Semaine Africaine;
- 10h00: Recueillement au domicile familial, sis rue Kimouadi n°13, quartier Kingouari;
- 12h00: Messe en l'Eglise St Martyr de l'Ouganda de Kingouari;
- 14h00: Inhumation au cimetière Ma campagne, à Kinsoundi.
- 15h00: Fin de la cérémonie.

Election présidentielle

**La Cour constitutionnelle proclame Denis Sassou-Nguesso élu avec 60,19% des voix**

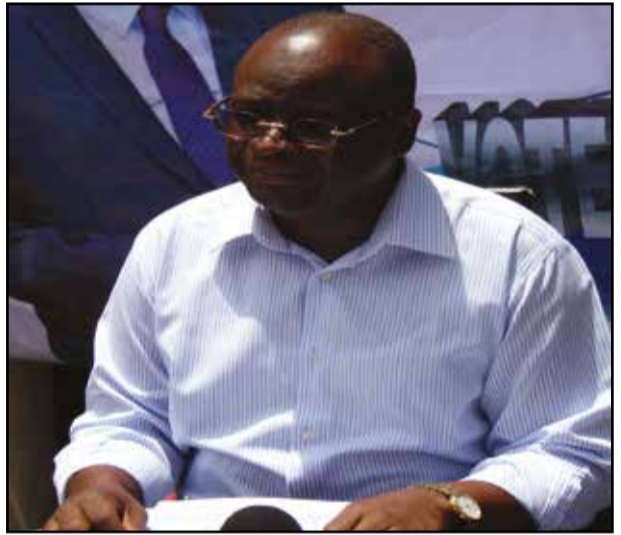


Auguste Iloki. (P.3)

Conférence de presse de Guy-Brice Parfait Kolélas

**«J'accepte le verdict, quoi que discutable, de la Cour constitutionnelle»**

(P.5)



Dominique Basseyla, commissaire général du comité ad hoc de suivi des recommandations du dialogue national de Sibiti

**«Le temps de la conquête du pouvoir par les armes et les canons est révolu»**

(P5)

Après l'attaque armée du 4 avril des quartiers Sud de Brazzaville

**55 présumés assaillants déjà interpellés par la Force publique**



(P.6)

**OKEN PALACE HOTEL**  
Home Away From Home

Séjournes à Pointe-Noire, sans dormir n'importe où !  
A partir de 25.000 Fcfa

**OKEN PALACE HOTEL**

Situé à Pointe-Noire, hôtel à 5 étoiles.  
Located in Pointe-Noire, 5-star hotel.

06 529 11 74 . 05 513 13 73 . 06 642 42 89



PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

CONSEIL NATIONAL DE LUTTE CONTRE LE SIDA

SECRETARIAT EXECUTIF PERMANENT

N° /CNLS/SEP/Adm



REPUBLIQUE DU CONGO  
Unité\*Travail\*Progrès

## AVIS DE VACANCE DE POSTES

### A. Contexte et justification:

La République du Congo a signé un accord de don n° COG-911-G06-H, pour la mise en œuvre du «Projet de renforcement de la prévention du VIH chez les jeunes non scolarisés les plus à risque et de la prise en charge des enfants vivant avec le VIH», phase II, échéant le 30 juin 2016. L'objectif du programme est de contribuer à l'amélioration de la réponse nationale, en proposant des interventions de prévention, de soins, de traitement, un soutien de qualité à rayonnement important aux populations vulnérables et aux personnes exposées au risque de contracter le VIH. Conformément au modèle de financement du Fonds mondial, le «Secrétariat Exécutif Permanent du Conseil National de Lutte Contre le Sida» a été désigné comme récipiendaire principal chargé de mettre en œuvre des activités programmatiques relatives à la prévention, au soin, au traitement dans les structures de santé. Une partie du budget est allouée au financement des services des consultants travaillant dans le cadre de ce projet.

C'est pourquoi, dans le cadre du renforcement de l'équipe de gestion du projet du SEP/CNLS et de ses sous-bénéficiaires, le Secrétariat Exécutif Permanent du Conseil National de Lutte Contre le Sida procède au recrutement du personnel complémentaire pour les postes ci-après:

1. Intitulé du poste: un Responsable Administratif et Financier de l'unité de gestion fiduciaire du CNLS

#### • Conditions:

- Nationalité congolaise;
- Diplômé en Comptabilité, Contrôle et Audit à niveau BAC+4, BAC+5, DSCG ou tout diplôme équivalent;
- 5 ans d'expérience (dont au moins 3 ans en gestion administrative, financière et comptable des projets et programmes de développement financés par des bailleurs de fonds internationaux);
- Maîtrise de la gestion de la caisse et des instruments financiers, notamment les chèques et ordre de virement;
- Excellentes connaissances en informatique et système d'information de gestion d'entreprise;
- Esprit d'analyse et de synthèse, dynamique, méthodique, rigoureux. Capacités relationnelles affirmées, management d'une équipe de projet;
- Capacité de travailler sous pression;
- La maîtrise de logiciels de comptabilité (TOMPRO) serait un atout.

2. Intitulé du poste: Un spécialiste en passation des marchés du CNLS

#### • Conditions:

- Nationalité congolaise;
- BAC+ 4 en Droit, Gestion, économie, Ingénierie (architecture, travaux publics,...);
- 3 ans d'expérience professionnelle (dont au moins 2 ans comme spécialiste en passation des marchés dans un programme de développement financé par les bailleurs de fonds internationaux);
- Expériences dans l'application des principes et les mécanismes juridiques de contractualisation, d'achat industriel dans une multinationale ou une entreprise de grande taille;
- Bonne maîtrise des règles de passation de marchés des bailleurs de fonds;
- Maîtrise de l'outil informatique (bureautique et Internet);

- Maîtrise de la langue française; Connaissance pratique de la langue anglaise (niveau intermédiaire);
- Esprit d'analyse et de synthèse, dynamique et méthodique. Capacité de rédaction des documents relatifs à la passation des marchés;
- Capacité de travailler sous pression.

3. Intitulé du poste: Assistant comptable de l'UG/PNLS, des UDLS Pointe-Noire et Brazzaville

• Lieu d'affectation: Deux (02) à Brazzaville et un (01) à Pointe-Noire

#### • Conditions:

- Nationalité congolaise;
- BAC+2 en Comptabilité ou diplôme équivalent;
- 2 ans d'expérience en qualité de comptable;
- Expérience souhaitée en cabinet d'expertise comptable ou d'audit ou dans un projet ou programme;
- Bonne maîtrise de logiciels de comptabilité;
- Maîtrise de la gestion de la caisse et des instruments financiers, notamment les chèques et ordre de virement;
- Connaissances en Informatique (Word, Excel...);
- Capacité de travailler sous pression;
- Esprit d'analyse, dynamique et méthodique;
- La maîtrise de logiciels de comptabilité (TOMPRO) serait un atout.

4. Intitulé du poste: Chargé de la prise en charge pédiatrique du VIH du PNLS

#### • Conditions:

- Nationalité congolaise;
- Avoir un diplôme universitaire de niveau supérieur dans l'un des domaines suivants: Médecine générale, Médecine spécialité pédiatrie, Santé Publique;
- Avoir 5 ans d'expérience professionnelle dont au moins 2 en prise en charge médicale du VIH, de façon générale, et spécifiquement en prise en charge du sida pédiatrique;
- Avoir un esprit d'analyse, de synthèse, avoir des aptitudes en renforcement de capacités des adultes;
- Être un bon communicateur, organisé, méthodique et avoir une bonne capacité d'écoute;
- Bonne maîtrise de l'outil informatique;
- Bonne expression orale et écrite en français;
- Avoir la capacité de rédaction des documents et de travailler sous pression;
- Capacité de travailler sous pression;
- Avoir une excellente moralité, un sens des relations interpersonnelles, une ouverture d'esprit.

5. Intitulé du poste: Pharmacien Spécialiste GAS de l'UG/PNLS

#### • Conditions:

- Nationalité congolaise;
- Doctorat en pharmacie;
- Avoir une Formation complémentaire dans le domaine du VIH ou en GAS serait un atout;
- Justifier d'au moins 3 ans d'expérience professionnelle dans le domaine pharmaceutique, dont au moins un (01) an dans le domaine du VIH/Sida;
- Avoir une expérience professionnelle auprès des programmes nationaux de lutte contre le sida et ou des centrales d'achat, serait un atout;
- Avoir une bonne connaissance de l'outil informatique et des logiciels courants utilisés en pharmacie (...);
- Savoir travailler dans un environnement multidisciplinaire et multiculturel;

- Avoir une bonne capacité de rédaction et de synthèse;
- Avoir une excellente maîtrise du français, une bonne connaissance de l'anglais serait un atout;
- Capacité de travailler sous pression;
- Esprit d'analyse, de synthèse et d'équipe, capacités relationnelles et d'écoute, organisé et rigoureux.

6. Intitulé du poste: Un assistant administratif et financier

#### • Conditions:

- Nationalité congolaise;
- Bac+2 en administration des entreprises ou diplôme équivalent, gestion des ressources humaines, gestion financière;
- 3 ans d'expérience dans les domaines visés ci-dessus;
- Maîtrise de la gestion de la caisse et des instruments financiers, notamment les chèques et ordre de virement;
- Bonne expression orale et écrite en français;
- Capacité d'organisation et rédaction des comptes rendus;
- Capacité de travailler sous pression;
- Travail en équipe, ouverture à la technologie, méthodique, rigoureux.

### B. Constitution du dossier de candidature:

Le dossier devra contenir, obligatoirement, les pièces ci-après:

- une lettre de motivation adressée à la Secrétaire Exécutive du Conseil National de lutte contre le sida, en précisant le poste retenu;
- un curriculum vitae récent;
- des copies des diplômes obtenus;
- les documents justifiant l'expérience professionnelle;
- une copie d'acte de naissance;
- un casier judiciaire;
- un certificat de nationalité.

N.B: Les candidatures féminines sont vivement encouragées

### C. Processus de recrutement:

Le recrutement se fera conformément aux dispositions du manuel des procédures du SEP/CNLS: (i) une présélection sur dossier, (ii) un test écrit et (iii) un entretien devant la commission de recrutement.

### D. Dépôt du dossier de candidature:

Les personnes intéressées peuvent obtenir les informations complémentaires ainsi que les termes de référence de tous les postes à l'adresse ci-dessous, tous les jours ouvrables, du lundi au vendredi, de 8h00 à 16h00.

Les dossiers de candidature doivent être envoyés sous plis fermé avec la mention «avis de recrutement, en précisant le poste retenu», au plus tard, le 8 avril 2016.

Les dossiers de candidatures doivent porter la mention ci-dessous:

Docteur Marie Francke PURUEHNCE,  
Secrétaire Exécutive du CNLS  
Adresse: Avenue Auxence ICKONGA,  
dans les locaux du CCN, en face du CHU.  
B.P.: 2459, Brazzaville -  
Portables: 06 671 37 03/06 624 70 00  
E-mails:wpoaty@yahoo.fr ou sep\_cnlscongo@yahoo.fr

Fait à Brazzaville, le 21 Mars 2016

La Conseillère du Président de la République,  
Secrétaire Exécutive du CNLS

**Dr Marie Francke PURUEHNCE**



Election présidentielle

La Cour constitutionnelle proclame Denis Sassou-Nguesso élu avec 60,19% des voix

La Cour constitutionnelle a publié, lundi 4 avril 2016, en début de soirée, les résultats définitifs de l'élection présidentielle scrutin du 20 mars 2016. Devant la presse nationale, le président de la Cour constitutionnelle, Aguste Iloki, entouré des membres de cette institution, a lu la décision n°005 du 4 avril 2016 relative à la proclamation des résultats définitifs de l'élection du président de la République, scrutin du 20 mars 2016, qui consacrent l'élection, dès le premier tour, du président Denis Sassou-Nguesso, avec 60,19% des voix.

La décision indique d'abord que la Cour constitutionnelle s'est «réunie le 4 avril 2016 pour examiner, aux fins de proclamation des résultats définitifs, les résultats provisoires de l'élection du président de la République, scrutin du 20 mars 2016 tels que consignés dans les procès-verbaux des opérations électorales et dans les formulaires de transcription et de proclamation des résultats provisoires de l'élection du président de la République et transmis par le président de la Commission nationale électorale indépendante suivant lettre en date, à Brazzaville, du 26 mars 2016».

Après avoir constaté sa compétence en la matière, elle a indiqué n'avoir enregistré qu'une seule requête en contestation de l'élection du président de la République déposée le 30 mars 2016, par Monsieur Kolelas Guy Brice Parfait qui demande à la haute juridiction constitutionnelle:

- en la forme, de déclarer recevable son action;
- au fond, de reformuler les résultats du Pool, de Pointe-Noire et de Brazzaville puis d'annuler les résultats du scrutin du 20 mars 2016 dans le 6<sup>ème</sup> arrondissement de Brazzaville et dans les départements de la Likouala et de la Cuvette ou, à défaut, d'ordonner toutes mesures d'instruction pour la manifestation de la vérité. Le requérant allègue que les dispositions des articles 25, 26 et 71 de la Constitution relatifs, respectivement, à la liberté d'opinion, de l'information et de la communication, à la liberté d'accès aux sources d'information, à la garantie du secret des correspondances, des télécommunications et aux conditions requises pour une élection libre, transparente, juste et régulière ont été violées. Il a constaté plusieurs disparités entre les résultats provisoires publiés et ceux de certains bureaux de vote, notamment de deux bureaux de vote à Bacongo et il sollicite, par conséquent, la reformulation de ces résultats. Il allègue, par ailleurs, que les suffrages exprimés à l'arrondissement 6 Talangaï, dans les départements de la Likouala et de la Cuvette sont augmentés.

La Cour constitutionnelle a examiné la recevabilité de la requête et a constaté que la requête de M. Guy-Brice Parfait Kolélas était datée du 29 mars 2016, mais déposée au greffe de la Cour constitutionnelle un jour après sa rédaction, soit le 30 mars 2016 et enregistrée le même jour. Le requérant a, par lettre du 31 mars 2016, adressé à la cour un autre bordereau de pièces et sollicité la communication de ces documents au président élu, Monsieur Denis Sassou-Nguesso, «pour respecter le principe du contradictoire», écrit-il. Dans sa décision, la Cour constitutionnelle déclare: «Considérant que l'article 53 alinéa premier de la loi organique n°1-2003 du 17 janvier 2003 susvisée, invoqué par le requérant, Monsieur Kolelas Guy Brice Parfait, dispose:

«L'élection du président de la République peut être contestée devant la Cour constitutionnelle dans les cinq jours qui suivent la publication des résultats provisoires par le ministre en charge des élections»;

Considérant que le délai de cinq jours invoqué par le requérant pour justifier la recevabilité de sa requête est prévu à l'article 72 alinéa premier de la Constitution du 25 octobre 2015; qu'il commence à courir, selon l'article 53 alinéa premier précité de la loi organique n°1-2003 du 17 janvier 2003 susmentionnée, le jour suivant la publication des résultats provisoires par le ministre de l'intérieur et de la décentralisation; que les résultats provisoires de l'élection du président de la République ayant été publiés le 24 mars 2016, le «jour suivant» dont fait état la disposition légale citée ci-dessus est celui du 25 mars 2016; que la computation du délai de cinq jours couvre, donc, la période comprise entre le 25 et le 29 mars 2016 inclus;

Considérant que les candidats ou leurs représentants, les partis politiques ou groupements politiques, titulaires du droit de contester l'élection du président de la République que leur reconnaît l'article 54 de la loi organique n°1-2003 du 17 janvier 2003 portant organisation et fonctionnement de la Cour constitutionnelle, et désireux d'exercer des recours devant le juge constitutionnel en vue de contester l'élection du président de la République, scrutin du 20 mars 2016, sont, par conséquent, soumis au respect du délai incompressible de cinq jours commençant à courir le 25 mars pour s'achever le 29 mars 2016;

Considérant que le requérant, en la personne de Monsieur Kolelas Guy Brice Parfait, bien qu'ayant daté sa requête le 29 mars 2016, qui est le dernier jour du délai de dépôt des requêtes en contestation des résultats de l'élection à la présidence de la République, ne l'avait pas déposée, à cette date ultime, à la Cour constitutionnelle; qu'il a, par contre, laissé écouler le délai légal de cinq jours, qui a expiré le jour de la rédaction de sa requête, non encore remise à la haute juridiction constitutionnelle, pour la déposer le lendemain 30 mars 2016, au greffe de la Cour constitutionnelle, comme en fait foi le cachet de ce service comportant les inscriptions ci-après: «Cour Constitutionnelle du Congo/ Arrivée le: 30/03/16/ «Enreg.S/n°CC-SG 005»; que le requérant confirme, d'ailleurs, la date de dépôt de sa requête le 30 mars 2016 donc hors délai prescrit par les articles 72 alinéa premier de la Constitution et 53 alinéa premier de la loi organique n°1-2003 du 17 janvier 2003 indiquée ci-devant; qu'il ressort, en outre, de sa lettre complémentaire du 31 mars 2016 enregistrée au greffe de la Cour constitutionnelle, le même jour, ce qui suit: «J'ai hier déposé une requête aux fins de contestation des résultats provisoires du premier tour



Les membres de la Cour constitutionnelle.

de l'élection présidentielle du 20 mars 2016, enregistrée au secrétariat général de la Cour au n°CC-SG-005»; qu'il démontre, par cette affirmation, qu'il a exercé son recours tardivement, et donc, en dehors de la période légale de cinq jours;

Considérant qu'il y a lieu de dire que le requérant, qui n'a pas déposé sa requête dans le délai constitutionnel de cinq jours, comme explicité ci-haut, encourt forclusion». La Cour constitutionnelle a aussi constaté l'irrégularité entachant la requête de M. Kolélas de la manière suivante: «Considérant qu'aux termes de l'article 56 de la loi organique n°1-2003 du 17 janvier 2003 portant organisation et fonctionnement de la Cour Constitutionnelle, «La requête doit, à peine d'irrecevabilité, contenir les nom, prénoms, la date et lieu de naissance, la profession et l'adresse du requérant ainsi que les nom et prénoms de l'élu dont l'élection est contestée. La requête doit, en outre, contenir un exposé des faits et les textes invoqués pour l'annulation. A la requête doivent être annexées les pièces produites au soutien des moyens. La requête n'a pas d'effet suspensif. Elle est soumise aux frais de timbre et d'enregistrement»;

Considérant que si le requérant, se référant audit article, a indiqué toutes les mentions exigées par cette disposition aux alinéas 1, 2 et 3, il demeure, toutefois, qu'il a omis de soumettre sa requête aux frais de timbre et d'enregistrement; qu'il s'agit là d'un manquement à l'accomplissement d'une formalité substantielle dont le défaut expose la requête aux fins de contestation des résultats de l'élection aux fonctions de président de la République à l'irrecevabilité comme sanction prévue à

l'article 56 de la loi organique n°1-2003 du 17 janvier 2003 sus indiquée». La Cour constitutionnelle a conclu que le défaut de recevabilité de la requête constituant un obstacle à l'examen des questions de fond soulevées dans la requête de Monsieur Kolelas Guy Brice Parfait, elle a procédé à la proclamation des résultats de l'élection présidentielle, scrutin du 20 mars 2016, de la manière suivante: électeurs inscrits: 2.161.839; votants: 1.489.961; Bulletins nuls: 96.171; suffrages exprimés: 1.393.790; taux de participation: 68,92%. Ont obtenu:

- 1- Sassou-Nguesso Denis: 838.922 voix, soit 60,19%;
  - 2- Nganguia Engambé Anguios: 2.905 voix soit 0,21 %;
  - 3- Tsaty-Mabiala Pascal: 65.025 voix soit 4,67%;
  - 4- Mokoko Jean-Marie Michel: 191.562 voix soit 13,74%;
  - 5- Okombi Salissa André: 57.373 voix soit 4,12%;
  - 6- Kolelas Parfait Guy Brice: 209.632 voix soit 15,04%;
  - 7- Munari née Mabondzot Claudine: 21.530 soit 1,54%;
  - 8- Kignoumbi Kia Mboungou Joseph: 3540 voix soit 0,25%;
  - 9- Mboussi Nguouari Michel: 3301 voix soit 0,24%.
- Au regard des suffrages exprimés, la majorité absolue requise pour être élu dès le premier tour du scrutin se situe à 696.896 voix. Le candidat Sassou-Nguesso Denis ayant obtenu 838.922 voix, soit plus de la majorité absolue des suffrages exprimés dès le premier tour est déclaré élu président de la République, avec 60,19%. «Délibéré par la Cour constitutionnelle en sa séance du 4 avril 2016 où siégeaient Auguste Iloki, président; Pierre Passi, vice-président; Antonin Mokoko, secrétaire général; Thomas Dhello, Jacques Bombette, Delphine Emmanuel Adouki, Jean-Bernard Anaël Samory, Justin Ballay-Megot, Nadia Josiane Laure Macosso, membres.

Déclaration de Guy-Brice Parfait Kolélas

Pendant la récente campagne électorale pour les présidentielles, les populations de Brazzaville Sud, intimidées par les partisans du parti au pouvoir qui leur promettaient de repartir dans les forêts si elles ne votaient pas le candidat-président sortant, avaient massivement quitté leurs domiciles. Depuis que les résultats provisoires de l'élection présidentielle ont été proclamés, nous avons assisté à un harcèlement policier des quartiers Sud de Brazzaville; des jeunes ont été emprisonnés puis libérés, emprisonnés encore et tout le temps, pour des motifs farfelus, et puis libérés. Récemment, nous avons assisté, à la télévision congolaise, à une mise en garde d'une milice du pouvoir toute vêtue de noir, stigmatisant la violence. Et le gouvernement est resté muet. Aujourd'hui, les paisibles populations de Brazzaville Sud sont, une fois de plus, en danger. Nous condamnons toutes les violences d'où qu'elles viennent, mais disons ici et maintenant que face à tout cela, il n'y a qu'un seul responsable, le gouvernement de la République qui n'a pas pu lire les signes avant-coureurs. Je demande à tous de se ressaisir, car c'est autour de l'arbre à palabre que tout se règle. Je demande aux hommes d'Eglise et à la communauté internationale de venir au chevet du Congo.

(Publiée le lundi 4 Avril 2016)

Déclaration du gouvernement de la République, suite à la situation qui a prévalu ce lundi 4 mars 2016 au matin

Congolaises, Congolais, Chers Compatriotes,

Ce lundi 4 avril 2016, dans les environs de 3h du matin, des ex-miliciens Ninja Nsiloulou se sont infiltrés dans Brazzaville Sud, par le quartier Mayanga, situé dans l'arrondissement 8 Madibou. Ils ont attaqué la position militaire de Mayanga, ainsi que le commissariat central du Djoué, le commissariat de Police de l'arrondissement 1 Makélékélé, et les commissariats de police des quartiers Lemina et Kinsoundi.

Tous ces édifices, auxquels il faut ajouter la Mairie de Makélékélé, ont été incendiés, dans le cadre de ce qui s'apparente à une véritable action terroriste. Il convient de signaler que les assaillants ont posé par ailleurs des actes de voies de faits et diverses exactions sur les populations civiles, lesquelles se voient contraintes de quitter leurs lieux d'habitation. Actuellement, la situation ainsi créée est gérée par la Force Publique, qui est en train de rétablir l'ordre public.

Force est de constater que cette situation est consécutive à l'élection présidentielle du 20 Mars 2016, grand moment de démocratie apaisée, scrutin dont les populations attendent, tout simplement, la publication des résultats définitifs par la Cour Constitutionnelle.

C'est dans ce contexte qu'il convient également de relever, pour le condamner, que certains candidats ainsi que leurs soutiens, n'ont eu de cesse d'en appeler à la désobéissance civile et à l'insurrection armée.

En l'état actuel des choses, le gouvernement de la République n'a pas encore la preuve que des candidats, ou leurs soutiens soient impliqués dans cette affaire. Mais, le gouvernement tient à préciser à l'opinion nationale et internationale, que les investigations se poursuivent.

En conclusion, le gouvernement de la République rappelle que la situation est maîtrisée. Il invite les populations à rester sereines et à vaquer à leurs occupations quotidiennes.

Nous serons amenés à revenir vers vous dans les prochaines heures, en tant que de besoin.

Fait à Brazzaville, le 04 Avril 2016  
Le Gouvernement.

Déclaration n°2 du gouvernement de la République sur la situation qui a prévalu à Brazzaville le lundi 4 avril 2016

Congolaises, Congolais, Chers compatriotes,

Lors de la déclaration du gouvernement rendue publique il y a 24 heures, nous vous avons indiqué que nous pourrions être amenés à revenir vers vous en tant que de besoin. Par la présente déclaration, le gouvernement de la République, dans un souci de transparence, tient à vous faire état de l'évolution de la situation créée par l'attaque terroriste perpétrée dans les quartiers sud de Brazzaville dans la nuit du dimanche 3 au lundi 4 avril. Tout d'abord, le gouvernement félicite la Force publique pour son professionnalisme et son efficacité. En effet, grâce à son intervention rapide, la situation a pu être maîtrisée. A ce stade, le bilan provisoire est le suivant:

- Bilan humain:
- 17 morts, dont 3 éléments de la Force publique, 2 civils et 12 assaillants;
  - 6 éléments de la Force publique blessés, ainsi que quelques civils blessés, dont le nombre est en cours d'évaluation.
- Bilan matériel:
- 6 commissariats de police incendiés;
  - 2 postes de contrôle des douanes, eaux et forêts incendiés;
  - 1 siège de mairie d'arrondissement incendié;
  - des domiciles privés saccagés ou incendiés;
  - de nombreux véhicules incendiés;
  - des armes de guerre et des munitions emportées.

Le gouvernement de la République rassure les populations de Brazzaville: l'ordre public est totalement rétabli dans les quartiers concernés. Il invite les populations qui ont dû quitter leurs domiciles, du fait bien légitime de leur crainte devant ces événements, à bien vouloir repartir chez elles. Leur tranquillité ne sera plus remise en cause. La Force publique y veillera.

Le gouvernement de la République porte à la connaissance de l'opinion nationale et internationale qu'au cours de l'opération de police menée durant l'assaut, les services de sécurité ont procédé à l'interpellation d'une cinquantaine d'ex-miliciens, auteurs de l'attaque.

Les éléments en notre possession établissent qu'il s'agit bien d'ex-miliciens Ninjas Nsiloulou, toujours placés sous l'autorité de M. Frédéric Bintsamou, alias Pasteur Ntumi.

Des preuves accablantes, détenues par les services compétents, renseignent clairement sur l'implication active de M. Bintsamou dans les événements de ce lundi.

Le gouvernement de la République s'étonne donc des déclarations faites par ce dernier sur certains médias internationaux, laissant entendre que les violences perpétrées hier par ses adeptes seraient le fruit d'une colère spontanée.

L'utilisation d'armes lourdes, telles que des mitrailleuses montées sur une série de véhicules de type pick-up, l'usage de lance-roquettes par les assaillants et l'attaque simultanée de plusieurs points de la ville, indiquent au contraire que l'opération était soigneusement planifiée, coordonnée et exécutée. Les personnes interpellées, ainsi que les éléments de preuve, seront mis à la disposition de la justice au terme des investigations menées par les services habilités. Nous pourrions de nouveau être amenés à revenir vers vous, en tant que de besoin.

Fait à Brazzaville, le 5 Avril 2016  
Le Gouvernement.





CHEZ NOUS,  
L'ACCUEIL EST UNE FÊTE



Parce que chez nous, l'hospitalité est une tradition, vous recevoir est toujours une fête. Nous vous souhaitons akwaba dans nos agences, dans les aéroports que nous desservons et à bord de nos avions.

Bienvenue chez nous, vous êtes chez vous.



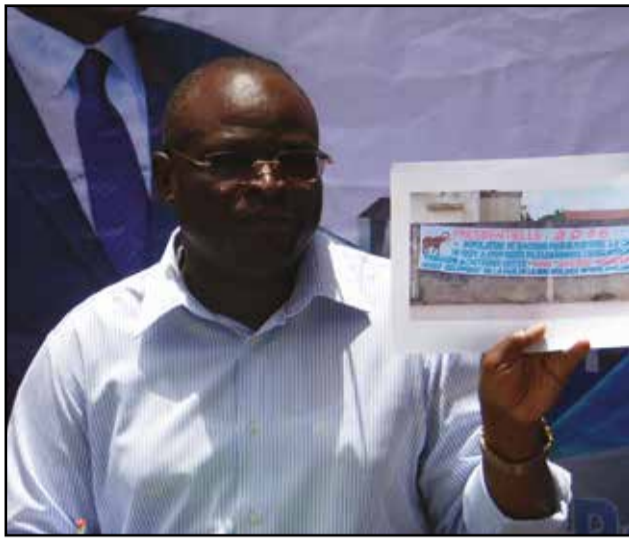
Conférence de presse de Guy-Brice Parfait Kolélas

«J'accepte le verdict, quoi que discutable, de la Cour constitutionnelle»

Dans une conférence de presse qu'il a donnée, mercredi 6 avril 2016, à sa résidence privée de la Glacière, à Bacongo (Brazzaville), Guy-Brice Parfait Kolélas, coordonnateur de la Codeha (Convention des démocrates humanistes africains), candidat malheureux à l'élection présidentielle du 20 mars dernier, a accepté les résultats de l'élection présidentielle publiés lundi 4 avril par la Cour constitutionnelle, même s'il considère que ces résultats, qui donnent le président Denis Sassou-Nguesso élu dès le premier tour, avec 60,19% des voix, sont «discutables». Il a invité le président de la République réélu à avoir le «trionphe modeste, car cette élection a été émaillée d'irrégularités de tout genre. Il devra s'élever pour apaiser tous les Congolais». Néanmoins, il a promis porter le contentieux devant la Cour africaine de justice et il a condamné les actes de violences perpétrés dans les quartiers Sud de Brazzaville, ainsi que les bombardements dans les villages de Soumouna, Kampa, Vindza et Mayama, dans le département du Pool contre les sites du révérend Pasteur Ntumi.

D'entrée de jeu, Guy-Brice Parfait Kolélas a reconnu que le vote présidentiel s'est déroulé, globalement, dans la paix, en dépit des «irrégularités et des fraudes constatées» qui, selon lui, ont entamé «la transparence, la régularité et la justesse du scrutin». Constatant ces dysfonctionnements, le candidat de la Codeha avait porté le différend électoral devant le juge constitutionnel, en charge du contentieux électoral. «Nous avions, pour cela, cinq jours, à compter de la date de proclamation des résultats provisoires. Malheureusement, dans sa délibération, le juge en charge du contentieux électoral a considéré que nous avions déposé notre requête hors délai. Cela n'est pas vrai!», a-t-il dit. Quant à l'absence du timbre fiscal d'enregistrement évoqué par le président de la Cour constitutionnelle, il a indiqué: «Le greffier en chef, au niveau du greffe de la Cour constitutionnelle, nous avait

fait savoir que cela était inutile, en conformité avec l'article 47 du règlement intérieur de la Cour constitutionnelle, daté du 11 janvier 2013, qui dispose que la procédure devant la Cour constitutionnelle est, quel que soit l'objet de la saisine, gratuite et secrète». Sans vouloir verser dans la polémique, Guy-Brice Parfait Kolélas, qui a maintes fois rappelé qu'il est le fils du feu Bernard Bakana Kolélas, a dit qu'il respecte la décision de la Cour constitutionnelle. «Nous acceptons le verdict, quoi que discutable», a-t-il affirmé. «C'est avec un cœur serré et plein de tristesse que je m'adresse à tous ceux qui m'ont fait confiance. Persévérez dans la foi qu'un jour, nous ferons triompher les idéaux pour lesquels nous nous battons», a-t-il rassuré. Pour cela, il a remercié toutes les personnes qui ont cru en lui, et qui lui ont apporté leurs suffrages et aides multiformes. S'agissant de son avenir politique, l'orateur a fait sa-



Parfait Kolélas brandissant la preuve d'un échantillon d'affiche portant le logo de l'éléphant qu'on obligeait, selon lui, aux populations de voter, si elles ne voulaient pas repartir en forêt.

voir qu'il va continuer sa route à la rencontre de son destin. Raison pour laquelle, il a invité toutes les forces politiques qui croient en lui, à le rejoindre pour une communauté de destin, «pour redessiner le paysage politique et social congolais». Abordant le deuxième point de sa conférence sur la situation sécuritaire à Brazzaville et dans le département du Pool, le conférencier a condamné toutes formes de violence. Pour lui, c'est un «montage, afin de tuer dans l'œuf toute contestation qui viendrait de la proclamation des résultats définitifs de l'élection présidentielle. Des tirs aux armes lourdes ont été entendus, mais curieusement, il n'y a pas eu des impacts de balles sur des commissariats qui auraient été attaqués. Des informa-

tions des militants font état des scènes bizarres; les populations auraient entendu des assaillants parler lingala et puis d'autres dialectes non pratiqués dans le département du Pool d'où sont censés provenir les assaillants. La situation d'aujourd'hui ne permet pas de déceler le vrai du faux. C'est pourquoi nous exigeons la mise en place d'une commission d'enquête impartiale, composée d'experts nationaux et internationaux, pour mettre la lumière sur ce tragique événement», a déclaré Guy-Brice Parfait Kolélas, qui a laissé entendre que statutairement, il est toujours le secrétaire général du M.c.d.d.i.

Cyr Armel YABBAT-NGO

Dominique Basseyla, commissaire général du comité ad hoc de suivi des recommandations du dialogue national de Sibiti

«Le temps de la conquête du pouvoir par les armes et les canons est révolu»

Le commissaire général du comité ad hoc de suivi des recommandations du dialogue national 2015, Dominique Basseyla, a adressé, samedi 2 avril 2016, à l'hôtel Olympic palace, à Brazzaville, un message au peuple congolais, lié au premier tour de l'élection présidentielle, scrutin du 20 mars 2016, pour faire le point de celui-ci. Il a rappelé le bon déroulement de la campagne électorale et du scrutin et a félicité tous les candidats pour leur sens de responsabilité et le respect mutuel qu'ils se sont témoignés, à travers les messages diffusés.

Mais, il s'est étonné de la réaction de la coalition I.d.c-Frocad qui avait lancé, dans les médias étrangers, des appels à la désobéissance civile et des mots d'ordre de ville morte, après la publication des résultats provisoires par le ministre de l'intérieur et de la décentralisation. Le comité ad hoc de suivi des recommandations du dialogue national de Sibiti rappelle que «le peuple congolais doit se souvenir que ces agissements et comportements ont occasionné des morts, le 20 octobre 2015, du fait de leur campagne de refus du référendum constitutionnel. Le comité s'inquiète des velléités guerrières de ces candidats, alors que le droit positif congolais prévoit des voies de recours en matière électorale».

Ces agissements et comportements ont suscité un questionnement de la part du comité: on est donc en droit de se demander si ces candidats ont adhéré à ce processus électoral avec un engagement ferme et sincère? N'ont-ils pas voulu seulement se servir du prétexte du scrutin présidentiel pour réaliser un «plan B» préparé avec munition et devant être exécuté à une période donnée? Comment comprendre que ces candidats, après avoir combattu avec férocité le référendum constitutionnel, aient, en fin de compte, accepté d'être candidats à l'élection présidentielle sur la base d'une Constitution votée à l'issue de ce même référendum? Comment comprendre que ces candidats aient envisagé d'organiser des meetings en commun, alors que nulle part, une campagne électorale, qui est une véritable compétition, n'autorise ce genre de pratique? Comment comprendre que ces candidats acceptent, avec une entière satisfaction, les résultats provisoires des localités où ils sont sortis premiers et contestent ceux des localités où le candidat de la majorité est sorti en tête? C'est ainsi que le comité réitère ses appels à ces candidats, «de cesser de poser des actes tendant à troubler la paix et la quiétude des Congolais. Ils doivent comprendre que le temps de la conquête du pouvoir par les armes et les canons est révolu».

«Le comité rappelle que les décisions de la Cour constitutionnelle ne sont susceptibles d'aucun recours. Elles s'imposent aux pouvoirs publics, à toutes les autorités administratives, juridictionnelles et aux particuliers. Tenant compte du tapage médiatique fait dans certains médias étrangers et des déclarations intempestives faites ici et là, le comité rappelle que le Congo est un Etat souverain. Par conséquent, le peuple congolais refuse de recevoir une leçon de démocratie électorale de quiconque. Il demeure le seul maître de son destin. Le comité recommande vivement aux services de la police judiciaire à poursuivre ses enquêtes, pour que, le cas échéant, la justice soit rendue contre les citoyens auteurs d'actes ou crimes périsseables par la loi».

Propos recueillis par Pascal Azad DOKO

Après l'attaque armée du 4 avril des quartiers Sud de Brazzaville

55 présumés assaillants déjà interpellés par la Force publique

Suite à l'attaque armée du 4 avril 2016 dans les quartiers Sud de Brazzaville, qui a occasionné la mort de 17 personnes, fait de nombreux blessés, ainsi que des dégâts matériels importants, la Force publique a arrêté 55 présumés assaillants, au nombre desquels, selon elle, des adeptes du pasteur Ntumi, de son vrai nom, Frédéric Bintsamou. Ils ont été présentés à la presse, mercredi 6 avril dernier, par le président de la commission mixte d'enquête de la Force publique sur cette affaire, le colonel de police Thomas Bakala Mayinda, en présence du général Jacques Antoine Bouiti, directeur départemental de la police, des colonels Jules Monkala-Tchoumou, porte-parole de la police, Bellarmin Ndongui, commandant en second de la gendarmerie nationale, et Gildas Olangué, commandant de région de gendarmerie de Brazzaville. Cette présentation, a-t-on appris, intègre la déclaration du gouvernement publiée la veille, et qui établit le bilan humain et matériel des affrontements entre la Force publique et les assaillants.

Selon le colonel Thomas Bakala-Mayinda, il s'agit de 55 présumés assaillants faisant partie de ceux qui ont attaqué et incendié les postes de police dans les quartiers Sud de Brazzaville, arrêtés le jour même de l'attaque et les jours suivants. Parmi eux, il y a quelques ressortissants étrangers et aussi des jeunes Congolais qui ont été enrôlés de force, pour faire partie du groupe des assaillants. Les enquêtes ne font que commencer, a-t-il précisé. «Et transparence oblige, toutefois qu'il y aura évolution la presse sera mise au courant», a-t-il ajouté. D'après le président de la commission mixte d'en-

quête, «des actes de terreur ont été commis à Brazzaville. C'est dans ce sens que cet après-midi, nous vous présentons un échantillon composé de la manière suivante: des personnes qui, pour certaines, sont susceptibles d'être mises à la disposition de l'appareil judiciaire de notre pays et d'autres pour éclairer la lanterne des populations qui doivent connaître qu'il s'agit effectivement d'actes terroristes», a-t-il précisé. Signalons qu'à cet effet, un certain nombre de ces personnes détenues ont fait des témoignages aux journalistes présents, sur l'attaque menée dans les quartiers Sud de Brazzaville. Il s'agit notamment de trois



Un échantillon des présumés assaillants présentés.

d'entre eux qui sont blessés et actuellement internés à l'hôpital central des armées où ils reçoivent des soins médicaux. L'un parmi eux a expliqué de quelle manière l'opération a été bâtie, leur rôle, leur implication et la manière dont ils ont opéré: «Après le rassemblement de plus de 200 hommes par nos leaders, l'action a commencé le dimanche à Mikatou, vers Goma Tsé-Tsé. Nous avons gagné Brazzaville dans la nuit. A notre arrivée, on s'est séparé en deux groupes: le premier a attaqué le commissariat du Djoué et le deuxième celui de Bifouiti. Nous avons l'espoir de vaincre et de trouver les armes dans les champs de bataille». De même, à la direction générale de la police, sur un échantillon de 12 présumés auteurs présentés

(dont un chasseur, un taximan et un médecin), certains ont expliqué le rôle qu'ils ont joué et l'enrôlement forcé dont ils ont été l'objet pour d'autres par des ex-miliciens ninjas à Brazzaville et dans un village du Pool. L'enquête de police se poursuit donc et les présumés auteurs de l'attaque sanglante des quartiers Sud de Brazzaville seront présentés à la justice, pour qu'un procès s'ouvre dans le cadre de cette affaire.

Signalons que de source proche du gouvernement, une opération de police est en cours dans le Pool, pour mettre la main sur l'instigateur de l'attaque sanglante des quartiers Sud de Brazzaville.

Georgine EVOURAKARI

REMERCIEMENTS

Les Familles Owoko-Attiki Gilbert, Oyoubu Victor Noël et Nkodia, Mabandza Mfina Marc remercient les parents, amis et connaissances qui les ont assistés, lors du décès, vendredi 11 mars 2016, au Centre Hospitalier et Universitaire (CHU) de Brazzaville, de leur regrettée



NKODIA NGUITOUKOULOU Ella-Karmelle, inhumée le jeudi 17 mars 2016, au cimetière «Ma Campagne», à Kinsoundi, dans le premier arrondissement Makélé-kélé, à Brazzaville. Ils expriment leur profonde et sincère gratitude pour le soutien multiforme et toutes marques de compassion.



Coup d'oeil en biais

Une opération de police destinée à l'arrestation du pasteur Ntumi dans le Pool

De source officielle, l'armée exécute, dans le département du Pool, une «opération de police» destinée à l'arrestation du pasteur Ntumi, dont les adeptes seraient impliqués dans l'attaque des quartiers Sud de Brazzaville, lundi 4 avril dernier. Cette opération va se poursuivre jusqu'à ce que les personnes soupçonnées dans ces attaques soient interpellées. Ainsi, des hélicoptères de l'armée survolent, de temps à autre, la capitale congolaise, depuis mardi 5 avril, pour bombarder les sites du pasteur Ntumi, à Soumoua (District de Kinkala), Loukouangou, près de Mayama, Loukouo, etc. Des blindés militaires ont été aussi vus sur la route nationale n°1, notamment le tronçon Brazzaville-Kinkala. Les bombardements ont repris, mercredi 6 avril et selon R.f.i (Radio France internationale), c'est la localité de Vindza, dont le député est le ministre Aimé Emmanuel Yoka, qui a été la cible des assauts des hélicoptères militaires. Ce qui a provoqué une grande panique au sein de la population et une bonne partie des habitants auraient fui dans les villages environnants ou dans la forêt. Selon un témoin contacté sur place, une école publique, confondue à un site appartenant au pasteur Ntumi, a été touchée.

L'école toujours paralysée dans la capitale Brazzaville

La rentrée scolaire a eu lieu, lundi 4 avril dernier, sur toute l'étendue du territoire national. A Pointe-Noire, la reprise des cours était effective. Mais, en milieu de journée, une rumeur s'était emparée de la ville faisant état des événements survenus à Brazzaville. La panique engendrée a poussé les citoyens de la ville océane à rentrer, précipitamment, chez eux. Les cours étaient perturbés, mais ils ont repris timidement, le mardi. Le mercredi 6 avril, la reprise des cours était effective dans tous les établissements scolaires. A Brazzaville, par contre, les cours n'ont pas pu reprendre, en raison des sanglants événements du lundi 4 avril dans les quartiers Sud. Il y a une timide reprise des cours dans les quartiers Nord de la ville, depuis le mercredi 6 avril. L'on suppose que les cours ne vont reprendre, de manière effective, que lundi 11 avril.

La conférence de presse Guy-Brice Parfait Kolélas relayée par Radio-Congo et Télé-Congo

Radio-Congo et Télé-Congo, les deux principaux médias d'Etat les plus puissants, ont diffusé, chacune, un reportage de la conférence de presse de Guy-Brice Parfait Kolélas, candidat à l'élection présidentielle, arrivé en deuxième position, selon les résultats validés par la Cour constitutionnelle. Dans cette conférence de presse, l'opposant accepte le verdict de la Cour constitutionnelle, «en tant que démocrate», non sans continuer à contester la victoire proclamée du président Sassou-Nguesso.

Pour Guy-Brice Parfait Kolélas «le gouvernement de la République a perdu toute raison»

Guy-Brice Parfait Kolélas, arrivé deuxième à l'élection présidentielle et député de Kinkala, chef-lieu du département du Pool, situé non loin du village Soumoua, a réagi aux bombardements des villages Soumoua et Mayama par des hélicoptères de l'armée. Pour lui, le gouvernement a perdu toute raison: «On m'a confirmé qu'il y a eu pilonnage à Soumoua, puis à Mayama. Les populations sont inquiètes. Moi, je crois que le gouvernement de la République a perdu toute raison. Car, on ne fait ça qu'après enquête et s'il y a vraiment danger. Mais là, le ministre de la communication nous a bien dit que les enquêtes continuaient... Pendant une enquête en cours, on fait survoler les hélicoptères pour aller tirer. Ça me rappelle des souvenirs, lorsque les populations du Pool fuyaient. Elles sont restées des années en forêt. C'est ce que nous voulons éviter».

L'hôtel Saphir exige réparation du préjudice subi après une perquisition musclée de la police

Dans la nuit du vendredi 1<sup>er</sup> au samedi 2 avril 2016, la police a réalisé une perquisition, entre 2h et 8h du matin. Les policiers, dont certains en cagoule, recherchaient des «terroristes ou mercenaires» dont les noms figurent sur une liste en leur possession, selon le porte-parole de la police, le colonel Jules Monkala-Tchoumou, qui a parlé d'une simple opération de vérification d'identité des occupants de l'établissement hôtelier. Ils ont fouillé aussi l'ambassadeur du Gabon au Congo, René Makongo, qui occupe une suite dans cet hôtel avec sa famille, depuis six mois. D'après Jo-Washington Ebina, co-gérant de l'hôtel, les policiers y ont fait irruption sans passer par la réception et ont défoncé littéralement certaines portes, comme le montre une vidéo postée sur les réseaux sociaux. Le porte-parole de la police considère, plutôt, que les policiers ont mené l'opération avec beaucoup de professionnalisme et ont respecté les occupants de l'hôtel. Finalement, la perquisition n'a pas été concluante, puisqu'aucun suspect n'a été identifié. Un ordinateur et des documents ont été saisis dans une chambre et placés sous séquestre. Traumatisés, certains clients ont quitté l'hôtel et d'autres ont annulé leurs réservations. Le président du conseil d'administration de l'hôtel Saphir, le député José Cyr Ebina, a écrit au ministre de l'intérieur et de la décentralisation, Raymond Zéphirin Mboulou, pour demander réparation du préjudice subi.

L'ambassadeur du Gabon exprime son «indignation»

Une vidéo circule sur les réseaux sociaux, où «l'on voit l'ambassadeur du Gabon au Congo, René Makongo, décrire la situation trouble vécue et révéler des inquiétudes sur sa sécurité et celle de sa famille», écrit le site Gabonlibre.com, suite à l'opération nocturne opérée par la police congolaise dans la chambre de la résidence qu'il occupe depuis le 11 novembre 2015 et qui fait office de résidence provisoire officielle. Le diplomate gabonais dénonce la violation de sa chambre et le traumatisme perpétré à sa famille et a fait savoir qu'il en «informera le ministre des affaires étrangères du Congo». L'ambassadeur exprime aussi «son indignation suite au non-respect de son immunité, en voyant des hommes défoncer la porte de sa suite et violer les limites de son territoire, bien qu'il y ait séparation des pouvoirs et que la police était munie d'un mandat de perquisition du procureur de la République». Un incident diplomatique entre les deux pays voisins?, s'interroge le journal en ligne gabonais. D'après le porte-parole de la police congolaise, des excuses ont été présentées à l'ambassadeur.

Commune de Brazzaville

Des adeptes du pasteur Ntumi à l'origine d'une sanglante attaque terroriste sur Brazzaville

Les citoyens des quartiers de Makélékélé et Baongo, le premier et le deuxième arrondissement de Brazzaville, ont été réveillés, tôt le matin du lundi 4 avril 2016, par des tirs nourris d'armes légères et lourdes. Les rafales d'armes automatiques, accompagnées de détonations lourdes, avaient commencé, selon plusieurs témoins, à partir de 3h du matin, pour ne se calmer qu'en fin de matinée. Du coup, la vie était paralysée dans les quartiers Sud de la capitale. Dans un communiqué publié à la radio et la télévision nationales, le même jour, en début d'après-midi, le ministre porte-parole du gouvernement, Thierry Lézin Mougalla, indiquait: «Ce lundi 4 avril 2016, dans les environs de 3h du matin, des ex-miliciens Ninja Nsiloulou se sont infiltrés dans Brazzaville Sud, par le quartier Mayanga, situé dans l'arrondissement 8 Madibou». Au regard des dégâts causés, on peut dire que c'était une véritable attaque terroriste, causant un nombre important de morts et de blessés.

Dans une déclaration publiée le mardi 5 avril, le ministre porte-parole du gouvernement a donné un bilan provisoire établi comme suit: «Bilan humain: 17 morts, dont 3 éléments de la Force publique, 2 civils et 12 assaillants; 6 éléments de la Force publique blessés, ainsi que quelques civils blessés, dont le nombre est en cours d'évaluation. Bilan matériel: 6 commissariats de police incendiés; 2 postes de contrôle de douanes, eaux et forêts incendiés; 1 siège de mairie d'arrondissement incendié; des domiciles privés saccagés ou incendiés; de nombreux véhicules incendiés; des armes de guerre et des munitions emportées». A cela, il faut ajouter l'arrestation de 55 assaillants armés, la plupart étant des adeptes nsiloulou du pasteur Ntumi. Ces affrontements ont, par ailleurs, provoqué un exode massif de la population des quartiers de Makélékélé, Baongo et Mfilou, vers les quartiers Nord de la capitale, à partir de la journée du lundi. Si certains ont des parents dans les quartiers d'accueil, d'autres ont dû se résoudre à trouver de l'accueil dans des paroisses ou ont passé la nuit à la belle étoile. Les habitants du quartier Moukoundzi-Ngouaka, à Baongo, ont été contraints de quitter, pour des raisons de sécurité, car un groupe d'assaillants y était aperçu. Combien étaient-ils, ces assaillants: deux cents, trois cents? En tout cas, des témoins ont affirmé avoir vu, parfois, un groupe d'une quinzaine d'assaillants armés de Kalachnikov et d'autres d'armes blanches, notamment des machettes, semble-t-il neuves. Etaient-ils répartis en plusieurs petits groupes (de dix ou vingt personnes) pour faire des attaques coordonnées en une nuit, à divers endroits des quartiers Sud de la ville-capitale, avant de disparaître dans la nature? Ils ont attaqué et incendié les postes de police, de contrôle de douanes, des eaux et forêts situés dans un même petit bâtiment, au pont du Djoué, le commissariat de police et la mairie de Makélékélé; attaqué le commissariat central de police du Djoué, situé sur l'avenue de l'O.u.a, en diagonale du C.e.g Angola Libre, où des véhicules ont été incendiés; incendié



Guy-Brice Parfait Kolélas, candidat malheureux à l'élection présidentielle du 20 mars 2016, nie l'implication de l'opposition dans l'attaque de Brazzaville.

aussi les postes de police du marché Total et de Lémina, situés sur l'avenue de l'O.u.a et le commissariat de police du quartier Kinsoundi. Comme une vraie action coordonnée, en fin de matinée de la journée du lundi même, les images de l'attaque étaient déjà postées sur les réseaux sociaux, alors que se poursuivaient encore les affrontements entre les assaillants et la force publique. Ces affrontements se sont déroulés la nuit, au pont du Djoué, au rond-point Bifouti, sur l'avenue de l'O.u.a, en face du commissariat central de police du Djoué, à Moukoundzi-Ngouaka, Kinsoundi, au PK-Mfilou où les hélicoptères ont tiré des bombes lacrymogènes, etc. Des barrières étaient même dressées, vers l'abattoir, sur la route de Kinsoundi, et sur la route nationale n°1, après le pont du Djoué. En début de journée, la force publique a repris, progressivement, l'avantage, suivant que les assaillants reculaient du côté de Kinsoundi et du PK-Mfilou, avant qu'on ne les aperçoive plus. Ce n'est pas un hasard, si ce sont les symboles de la police qui ont été surtout visés. Selon des témoins, ces assaillants auraient laissé entendre qu'ils n'avaient pas de problèmes avec la population, ni avec l'armée, mais avec la police. Interrogé par le quotidien français «Le Monde», le 5 avril dernier, le pasteur Ntumi, qui a soutenu la candidature de Guy-Brice Parfait Kolélas, a indiqué que ces jeunes sont révoltés contre

la police, en raison de «la terreur exercée dans les milieux des ex-combattants, par l'arrestation de certains d'entre eux».

«Depuis que les résultats provisoires de l'élection présidentielle ont été proclamés, nous avons assisté à un harcèlement policier des quartiers Sud de Brazzaville; des jeunes ont été emprisonnés, puis libérés, emprisonnés encore et tout le temps, pour des motifs farfelus, et puis libérés», a dit, pour sa part, Guy-Brice Parfait Kolélas, dans une déclaration publiée le lundi 4 avril, en fin de journée. Celui-ci a rejeté toute responsabilité des dirigeants de l'opposition dans ces attaques, accusant le gouvernement: «Nous condamnons toutes les violences, d'où qu'elles viennent, mais disons, ici et maintenant, que face à tout cela, il n'y a qu'un seul responsable, le gouvernement de la République, qui n'a pas pu lire les signes avant-coureurs». Il faut dire que ces attaques se sont produites dans un contexte de tension dans la capitale, depuis la contestation des résultats de l'élection présidentielle par les cinq candidats de l'opposition Frocad-I.d.c. Toujours dans le quotidien français «Le Monde», Frédéric Bintsamou, alias pasteur Ntumi, reconnaît, lui-même, «encadrer et soutenir les populations qui agissent contre ce pouvoir qui n'hésitent pas à employer la force face à des gens à mains nues, dont certains ont décidé de prendre les armes». «Ce ne sont pas les miennes, car je les ai rendues, assure-t-il. «Mais, il en reste beaucoup à Brazzaville et la voie armée n'est plus exclue par certains. Nous sommes entrés dans la phase de contestation», a-t-il précisé. Nommé, en 2007, comme délégué général chargé de la promotion des valeurs de paix et de la réparation des séquelles de guerre, structure dépendant de la présidence de la République, le pasteur Ntumi a retourné sa veste, en devenant conseiller politique de Guy-Brice Parfait Kolélas. Cet aveu de l'ancien rebelle a permis au gouvernement de le pointer comme étant l'auteur de l'attaque sanglante sur Brazzaville, car les assaillants qui ont mené cette attaque terroriste sur la capitale ont été identifiés comme ses adeptes. «Le gouvernement de la République porte à la connaissance de l'opinion nationale et internationale qu'au cours de l'opération de police menée durant l'assaut, les services de sécurité ont procédé à l'interpellation d'une cinquantaine d'ex-miliciens, auteurs de l'attaque. Les éléments en notre possession établissent qu'il s'agit bien d'ex-miliciens Ninjas Nsiloulou, toujours placés sous l'autorité de M. Frédéric Bintsamou, alias pasteur Ntumi. Des preuves accablantes, détenues par les services compétents, renseignent clairement sur l'implication active de M. Bintsamou dans les événements de ce lundi», a dit le porte-parole du gouvernement, dans une seconde déclaration publiée le 5 avril dernier. Ainsi, depuis le lundi 4 mars, l'armée mène une opération de police dans le Pool, pour chercher à arrêter le pasteur Ntumi, qui a été démis de ses fonctions de délégué général chargé



Le ministre Thierry Lézin Mougalla, porte-parole du gouvernement.

de la promotion des valeurs de paix et de la réparation des séquelles de guerre, par décret signé par le président Sassou-Nguesso, le 6 avril dernier. Réagissant sur R.f.i, jeudi 7 avril dernier, le pasteur Ntumi, qui dit être en cachette dans le Pool depuis qu'il est traqué, a protesté contre la décision qui le relègue: «Juridiquement, ils sont dans l'anarchie totale. Si le président Sassou devait encore prendre ses fonctions, c'est après avoir prêté serment devant la Constitution. Il ne l'a pas encore fait. Donc, je me demande comment il pouvait prendre un autre dé-



Frédéric Bintsamou, le pasteur Ntumi, accusé par le gouvernement d'être l'instigateur de l'attaque sanglante des quartiers Sud de Brazzaville, par ses adeptes, le lundi 4 avril dernier.

cret qui abrogeait un décret présidentiel, c'est avec quel statut il abrogeait ce décret? Si j'ai obtenu un statut, je l'ai négocié. Ce n'est pas par la seule volonté de ceux qui étaient au pouvoir de me nommer délégué général. C'est suite à une histoire. Deuxièmement, je suis encerclé. Ça fait quelques jours que nous sommes sous les bombardements. Jusque-là, je lutte. La vie est une lutte. S'ils avaient ouvert une enquête, ils ne devaient pas, d'abord, venir me bombarder. C'était, d'abord, de me voir, puisque je ne suis pas hostile à eux, mais si Sassou devient juge et partie, c'est une situation dramatique». Du côté du gouvernement, l'on affirme que la force publique mène une opération ciblée dans le Pool, avec comme objectif précis de «poursuivre et, éventuellement, interpellé ceux qui ont attaqué Brazzaville», lundi 4 avril, qu'ils soient «auteurs, donneurs d'ordre ou complices».

Joël NSONI



Etude de Maître Karelle Flore LOUBOTA NDOULOU  
Notaire à la Résidence de Pointe-Noire  
47, Avenue Agostino NETO, Immeuble Restaurant La Source du Village  
A côté de la Clinique GUENIN - B.P: 1972  
Tél.: 00.242.06.523.96.96  
Email: etudekarelleloubota@gmail.com.

## AVIS DE CONSTITUTION DE SOCIETE «TAKA GOUTER KOM A LA MAISON», en sigle «TGK.KOM»

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de F. CFA : 1.000.000  
Siège social: 50, avenue Moé Vangoula, Immeuble Café de Paris, Centre-ville  
POINTE-NOIRE (République du Congo)

Aux termes d'un acte reçu par moi, en date à Pointe-Noire du 15 février 2016, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée dénommée «TAKA GOUTER KOM A LA MAISON», en sigle «TGKKOM», enregistrée au Bureau des Impôts centre, le 17 février 2016, folio 031/16 n°1152. Capital 1.000.000 F. CFA, divisé en 100 parts de 10.000 F. CFA chacune, numérotées de 1 à 100, entièrement souscrites et libérées en totalité par les associés en proportion de leurs apports respectifs.

**Objet:** La société a pour objet, directement ou indirectement, en République du Congo et éventuellement dans l'un des Etats parties à l'Acte Uniforme OHADA:

- Activités de services de restauration rapide et livraison expresse des plats cuisinés aux entreprises et aux particuliers, consommation de boissons, services de restauration mobiles; location des chaises, tables, nappes, couverts, services traiteur à domicile, mise à disposition de personnel, formation de personnel d'accueil, réception, location des salles de fêtes, décoration, etc.;

- La participation de la société par tous moyens à toutes entreprises, groupements d'intérêts économiques et sociétés

congolaises ou étrangères, créées ou à créer pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à l'objet social ou à tous objets similaires dont l'objet serait susceptible de concourir à la réalisation de l'objet social et ce, par tous moyens, notamment la voie de création de sociétés nouvelles ou de fonds de commerce, apport, souscription ou achat d'actions ou de parts sociales ou de parts bénéficiaires, de fusion, de sociétés en participation, de groupement, d'alliance ou de commandite;

- **Durée:** 99 ans;  
Gérant: Monsieur Justino DEDE-SOMBO MOMBOLI GBATE;

Demeurant à Pointe-Noire, quartier MPI-TA, Pointe-Noire;

Dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire sous le n°16 DA 249 du 23/02/2016;  
RCCM N° CG/PNR/16 B 924.

*Pour avis,*  
**Maître Karelle Flore LOUBOTA NDOULOU,**  
Notaire.

Etude de Maître Christèle Elianne BOUANGA-GNIANGAISE  
Notaire à Pointe-Noire  
1, Angle avenues Commandant FODE et Benoît GANONGO  
Vers le rond-point Mess Mixte de Garnison, Immeuble MORIJA, 1er étage, Centre-ville  
B.P: 1431; Tél.: 22.294.13.34/05 736 64 64/01.018.12.55  
REPUBLIQUE DU CONGO

## ANNONCE LEGALE

**«Ponticelli Upstream»**  
Société à Responsabilité Limitée de droit français  
Capital social: 1.000.000,00 d'EUROS  
Siège social: 5, Place des Alpes 75013, PARIS  
504 042 177 RCS PARIS  
République de France

## NOMINATION D'UN NOUVEAU REPRESENTANT DE LA SUCCURSALE AU CONGO

Aux termes d'un Procès-verbal de décision de l'associée unique de la société «Ponticelli Upstream» SARL, en date du 29 février 2016, déposé au rang des minutes du Notaire soussigné, le 18 mars 2016, enregistré le même jour, Folio 036/1, N° 202; l'associée unique de ladite société a décidé de la nomination de Monsieur Guillaume LE BOURG, en qualité de nouveau représentant légal de la succursale du Congo, en remplacement de Monsieur

Daniel GASPAR.

Le Dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire a été effectué sous le numéro 16 DA 322.

*Fait à Pointe-Noire, le 31 mars 2016.*

*Pour avis,*

**Maître Christèle Elianne BOUANGA-GNIANGAISE,**  
Notaire

## ANNONCE LEGALE

**Maître Hugues-Ido POATY, Notaire à Pointe-Noire soussigné, en son Etude sise face Cour d'Appel de Pointe-Noire, Boîte Postale: 2047, Téléphone: (242) 05 534 11 92/06 631 14 17,**

A, suivant acte authentique reçu le vingt-six février deux mille quinze, enregistré folio 019/5 n° 101, procédé à la création de la Société présentant les caractéristiques suivantes:

**Forme:** Société A Responsabilité Limitée;

**Dénomination:** «MH et Frères»;

**Objet:** Importation des produits alimentaires, des articles de ménage et de jardin et des produits cosmétiques;

**Capital:** UN MILLION

(1.000.000);

**Siège:** Quartier Grand marché, vers la Grande Mosquée, Pointe-Noire;

**Gérance:** Par Monsieur Musa SAHO, né à Jahali Madina (Gambie), le dix septembre mil neuf cent quatre-vingt et un, demeurant à Pointe-Noire, au quartier Grand marché, République du Congo, Passeport n° PC350211.

*Pour avis,*  
**Le Notaire.**

ETUDE Maître Maurice MASSELOT  
NOTAIRE  
B.P: 4866, Tél.: (242) 06 667 00 66/06 473 30 79  
104, Avenue LOEMBET Benoît, derrière ALUCONGO,  
Face Laboratoire de Total.  
E-mail: masselotnotaire@gmail-com

## INSERTION LEGALE

Par acte en la forme authentique, en date à Pointe-Noire, du 23 juillet 2015, le Notaire soussigné a reçu les statuts de la société dénommée: BUILDING MAINTENANCE ENGINEERING & LOGISTICS-SARL, aux caractéristiques:

- **Dénomination:** BUILDING MAINTENANCE ENGINEERING & LOGISTICS-SARL;
- **Forme de la société:** Société à Responsabilité Limitée;
- **Capital social:** 1.000.000 F. CFA;
- **Siège social:** A Pointe-Noire, avenue Félix TCHICAYA, quartier SOCO-PRISE, Téléphone: 06 623 22 13;

**Objet social:** Building (Etudes architectures; bâtiment et travaux publics; location et ventes immobilières, terrains; devis estimatifs et quantitatifs projets, Etudes des sols; constructions villas-résidences-immeubles); Maintenance et travaux on/off shore (Automatisme. instrumentation, électricité, électromécanique, tuyauterie et soudure, froid industriel HVAC assainissement industriels QHSE, informatiques, gestion et location du personnel H.Q & O.H.Q); Engineering (Etudes et développement des projets, centre de formation des

métiers techniques et management des entreprises); Logistics & locations (Transports et location des véhicules, engins de manutention, location voitures);

**Importations et ventes:** véhicules, matériels électro informatiques plus consommables, équipements industriels, vestimentaires, quincaillerie (ciment, plomberies, peintures, carrelages; supply Chain, barges, bateaux, rigs, forages;

- **Durée:** 99 années, à compter de l'immatriculation au RCCM;
- **Enregistrement:** À Pointe-Noire, sous le n° 5598, Folio 129/4, en date du 28 juillet 2015;
- **Dépôt:** A Pointe-Noire, au Greffe du Tribunal de commerce sous le n° 16 DA 225 du 18 février 2016;

- **Immatriculation:** A Pointe-Noire, au Greffe du Tribunal de commerce, n° RCCM CG/PNR/16 B 917 du 18 février 2016;
- **Gérance:** Monsieur BOUKA MOSSA Euloge Ludwige est nommé gérant de la société, pour une durée de 04 ans.

*Pour avis,*  
**Maître Maurice MASSELOT,**  
Notaire





**Pour vos achats de parcelles de terrain et de domaines**

**Contactez la société AFROBOCK au village Impani, à 45 km de Brazzaville**

**Tél : 05 538 10 36**

CHAMBRE DEPARTEMENTALE DES NOTAIRES DE BRAZZAVILLE  
OFFICE NOTARIAL GALIBA  
Me Henriette Lucie Arlette GALIBA  
3, boulevard Denis SASSOU-NGUESSO, Marché Plateau Centre-ville, vers ex-Trésor, ex-Hôtel de Police  
Boite Postale: 964/Tél.: 05 540-93-13; 06 672-79-24/  
E-mail: notaire\_galihen@yahoo.fr  
REPUBLIQUE DU CONGO

**KANI GLOBAL SOLUTIONS**

**En sigle «KGS»**

Société A Responsabilité Limitée  
Capital social: 1.000.000 Francs CFA  
Siège social: Brazzaville, 11, rue Kari Kari, Makélékélé  
RCCM: 16 B 6370  
REPUBLIQUE DU CONGO

**INSERTION LEGALE**

Aux termes d'un acte authentique en date du 9 février 2016 reçu par Maître Henriette L. A. GALIBA, Notaire titulaire d'un Office à la résidence de Brazzaville, enregistré le 1er mars 2016 à la recette des impôts de Baongo, folio 038/J, numéro 356, il a été constitué une société commerciale présentant les caractéristiques suivantes:

Forme juridique: Société A Responsabilité Limitée;

Dénomination sociale: KANI GLOBAL SOLUTIONS;

Sigle: KGS;

Siège social: Brazzaville, 11, rue Kari Kari, Makélékélé;

Capital social: Un Million (1.000.000) de Francs CFA, divisé en Cent (100) parts de Dix Mille (10.000) Francs CFA chacune, entièrement souscrites et libérées en numéraires;

Objet social: la société a pour objet principal, tant en République du Congo que partout ailleurs à l'Etranger, les activités suivantes:

- La prestation de services dans les ressources humaines;
- La construction et la gestion immobilière;
- La restauration et les services agroalimentaires;
- L'entretien des espaces verts, hygiène et nettoyage;

- Les transports, le déménagement et la livraison;
  - L'encadrement scolaire;
  - L'aide de toute nature aux ménages.
- Durée: La durée de la société est de 99 ans, à compter de son immatriculation au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier;

Apports en numéraire: Par acte notarié portant déclaration de souscriptions et de versements reçu par Maître Henriette L.A. GALIBA, le 9 février 2016 et enregistré le 1er mars de la même année, folio 038/2, numéro 357, les souscripteurs des parts de la société ont libéré, en intégralité, leurs parts sociales;

Gérance: Conformément à l'article 15 des statuts, Madame Bertille Léa BANSIMBA est nommée Gérante, pour une durée illimitée;

Dépôt au Greffe: Les actes constitutifs ont été déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le 9 mars 2016, sous le numéro 16 DA 221;

Immatriculation: La société a été immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville, le 9 mars 2016, sous le numéro 16 B 6370.

*Pour insertion,*

**Maître Henriette L. A. GALIBA,**  
NOTAIRE

**OFIS**  
store

Shopping. No limit.

**Ordinateur GX 760\***  
+  
**Imprimante HP 1515**

**STOCK LIMITÉ**

**145.000** FCFA HT



\* Reconditionné

LibreOffice + Antivirus Microsoft  
The Document Foundation  
Offerts

**01600 00 00** | Bd Sassou Nguesso, MPILA (En diagonale CFAO)

**AVIS DE VENTE**



Véhicule Toyota Benoit 16 climatisé (essence), en bon état (occasion d'Europe). A très bon prix.

Contacts: 06 660 38 51; 05 536 89 51; 01 102 61 62.

Etude de Maître Christèle Elianne BOUANGA-GNIANGAISE

Notaire à Pointe-Noire

1, Angle Avenues Commandant FODE & Benoît GANONGO,  
Vers le Rond-point Mess Mixte de Garnison, Immeuble MORIJA 1er étage, Centre-ville  
B.P.: 1431; Tél.: 22 294.13.34/05 736.64.64  
République du Congo

**INSERTION LEGALE**

**«Société Civile Immobilière WARF»**

**En sigle «SCI-WARF»**

Au capital de: Cinq Millions (5 000 000) Francs CFA  
Siège social: Boîte postale 385/RCCM: CG/PNR/09 D 38  
Pointe-Noire - République du Congo

**Avis de clôture de la liquidation**

La liquidation de la «Société Civile Immobilière WARF», en sigle «SCI-WARF», décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, le 1er décembre 2015, a été clôturée le 1er mars 2016 par l'Assemblée Générale Ordinaire des associés qui ont:

- Approuvé le rapport du liquidateur sur l'ensemble des opérations de liquidation;
- Examiné et approuvé le compte définitif de liquidation;
- Donné quitus au liquidateur et déchargé celui-ci de son mandat;
- Constaté la clôture de la liquidation.

La «Société Civile Immobilière WARF», en sigle «SCI-WARF», a été radiée du Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, le 04 mars 2016.

*Fait à Pointe-Noire, le 11 mars 2016.*

*Pour insertion,*

**Maître Christèle Elianne BOUANGA-GNIANGAISE,**  
Notaire



**Communauté Saint Jean Paul II de Ngamakosso (Archidiocèse de Brazzaville)**

**Mgr Anatole Milandou a béni la grotte mariale Notre Dame de la Miséricorde Divine**

Annexe de la paroisse Saint Joseph de tout pour le Peuple de Talangai (le sixième arrondissement de Brazzaville), la communauté Saint Jean-Paul II de Ngamakosso était dans la liesse, dimanche 13 mars 2016, à l'occasion de la visite pastorale de Mgr Anatole Milandou, archevêque de Brazzaville, pour bénir la grotte mariale dédiée à Notre Dame de la Miséricorde Divine. L'archevêque était entouré des abbés Jean-Pierre Ndandou, administrateur de la paroisse Saint Joseph de tout pour le Peuple qui a juridiction sur la communauté Saint Jean-Paul II de Ngamakosso, Robert Libali Mayulu, vicaire paroissial, Joseph Boudzoumou, vicaire coopérateur, Charel Guy Philippe Mvouo Oyela, vicaire de la paroisse Saint Paul de Madibou et le père Servais Ladyslas Madiki, curé de la paroisse Sainte Trinité de Kinsoundi-Barrage, à la messe qu'il y a présidée et qui était animée par la chorale Saint Jean Paul II de ladite communauté.



Mgr Anatole Milandou (à dr.) et l'abbé Jean-Pierre Ndandou.

rend père Jean-Marie Grivaz, missionnaire français au Congo depuis les années 1960, après la construction de la paroisse Saint Joseph de Talangai, négocié des terrains à Ngamakosso, auprès de trois occupants chrétiens

long sur 18 mètres de large». Dans son homélie, Mgr Anatole Milandou a félicité la communauté Saint Jean-Paul II pour ce qui s'y fait, tout en lui témoignant sa sollicitude paternelle. Au terme de sa prédication, Mgr Anatole Milandou a lu un extrait du message des évêques du Congo, à l'issue de la 44<sup>ème</sup> assemblée plénière, notamment le paragraphe qui s'adresse aux enfants et jeunes.

Signalons que la communauté Saint Jean Paul II fonctionne déjà comme une paroisse et compte un conseil pastoral paroissial, sept mouvements d'apostolat et une chorale.

A la fin de la messe, M. Jean Opiebi, vice-président du Conseil pastoral paroissial de la communauté Saint Jean Paul II, a prononcé un mot de remerciements, suivi de l'une ultime intervention de l'archevêque au cours de laquelle, il a exhorté la communauté à aller de l'avant et réaliser plus que ce qui a été fait jusque-là.

Gislain Wilfrid BOUMBA (Sur les notes de l'abbé Jean-Pierre Ndandou, administrateur de la paroisse Saint Joseph de tout pour le Peuple, avec juridiction sur la communauté Saint Jean-Paul II de Ngamakosso)

mis les moyens en jeu, pour commencer les travaux. «Au fil du temps, l'œuvre s'est avérée de plus en plus colossale et l'action de M. Alexis a

Dans son mot de bienvenue, l'abbé Jean-Pierre Ndandou a remercié l'archevêque pour sa sollicitude paternelle, ainsi que les bienfaiteurs et les chrétiens pour leur implication aussi bien dans la construction de la grotte mariale, que dans la vie de cette communauté pour laquelle la procédure canonique pour être érigée au rang de paroisse a été enclenchée. C'est pour la première fois, depuis huit ans et demi, que l'archevêque a rendu visite à cette communauté. L'abbé Ndandou a saisi cette opportunité, pour évoquer les deux grands problèmes qui minent le terrain de cette communauté: les érosions récurrentes causées par les eaux de pluie et les occupations anarchiques de l'espace appartenant à ladite communauté, qui a déjà perdu près de trois parcelles sur son terrain initial. C'est pourquoi, il est envisagé de clôturer ce terrain de près de dix parcelles, dans deux ans au plus tard. C'est l'abbé Aser Emmanuel Bakouika, stagiaire diaconal paroissial, qui a présenté le projet ayant abouti à la construction de la grotte mariale, à la suite d'une proposition faite par un bienfaiteur, M. Alexis Mounka, présent à cette messe. Ce dernier a



La grotte mariale de Ngamakosso récemment bénie.

été soutenue par Monsieur l'abbé Jean-Pierre Ndandou, avec tous les chrétiens de Ngamakosso ainsi que toutes les personnes de bonne volonté. Ensemble, ils ont donné le meilleur d'eux-mêmes, pour implanter en plein cœur de Ngamakosso, ce bel édifice dédié à la Bienheureuse Vierge Marie, notre Mère». Pour la petite histoire, il convient de signaler que c'est en 1986 que «le révé-

dont Etombila Marie Joseph, originaire de Makoua, 9 terrains, lequel lui avait vendu une étendue de trois ruelles séparées par deux avenues (rues Obia-Mboma; Bonguili et rue Epounou), soit un total de 15 terrains et demi. C'est en 2012 que débutent les travaux de construction de l'église, par un donateur sur un coût de cinq millions de francs Cfa, par des poteaux. Une église de 42 mètres de

**Troisième dimanche de Pâques-C**

**«Il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes»**

Textes: Ac 5, 27-32.40-41; Ps 29 (30); Ap 5, 11-14; Jn 21, 1-19

L'antienne du Psaume responsorial de ce troisième dimanche de Pâques de l'année liturgique C met sur nos lèvres et dans nos cœurs cette belle phrase: «Je t'exalte, Seigneur, toi qui me relèves». C'est comme un chant d'action de grâces qui jaillit du cœur du Psalmiste quand il fait l'expérience de ce Seigneur qui le «fait remonter de l'abîme et revivre quand il descendait à la fosse». Dans l'évangile de ce dimanche, le Seigneur relève ses disciples après une pêche infructueuse: «ils passèrent la nuit sans rien prendre». C'est ainsi que devant le cuisant échec de leur pêche, Jésus vient leur dire: «Jetez le filet à droite de la barque, et vous trouverez».

Sur la parole de ce mystérieux inconnu, ils jetèrent le filet. Par leur obéissance inconditionnelle se réalisa la pêche miraculeuse: «Ils jetèrent donc le filet, et cette fois ils n'arrivaient pas à le ramener, tellement il y avait de poisson». Le nombre de ces poissons était cent cinquante-trois. D'après Rudolph Bultmann, ce chiffre symbolise la foule des croyants gagnés par la prédication apostolique; c'est la raison pour laquelle, «malgré cette quantité, le filet ne s'était pas déchiré». Le filet contenant tous ces poissons symbolise l'Eglise universelle dans son action évangélique authentique et toujours nouvelle (Pape François, Evangelii Gaudium, n°11).

Après cette pêche miraculeuse, le Seigneur Jésus précède ses disciples sur le rivage où il prépare pour eux «un feu de braise avec du poisson posé dessus, et du pain». Cela nous fait penser à l'Eucharistie, «source et sommet de toute la vie chrétienne» (Concile Œcuménique Vatican II, Lumen Gentium, n°11). C'est ainsi que Jésus invite ses disciples à apporter le fruit de leur travail: «Apportez donc de ce poisson que vous venez de prendre». Nous comprenons par-là que l'Eucharistie est l'initiative personnelle d'amour oblatif du Christ Jésus à laquelle Il nous convie. Et nous allons participer à cette œuvre d'amour en apportant ce que lui-même nous a donné. Il nous revient à l'esprit ce beau chant de préparation des dons composé par Lucien Deiss: «Tout vient de toi, Seigneur; et nous t'offrons ce que ta main nous a donné». Toute la vie de l'Eglise est profondément eucharistique. Comme nous le rappelait le Saint Pape Jean Paul II, «l'Eglise vit de l'Eucharistie (Ecclesia de Eucharistia vivit). Cette vérité n'exprime pas seulement une expérience quotidienne de foi, mais elle comporte en synthèse le cœur du mystère de l'Eglise» (Jean Paul II, Ecclesia de Eucharistia, n°1).

C'est pour ce cœur du mystère de l'Eglise que Jésus, à trois reprises, invite Simon, fils de Jean, à faire sa profession de foi et d'amour en Lui et pour Lui. Cette triple profession correspond au triple reniement de Pierre pendant la passion de son Divin Maître. Il convenait que Pierre réparât ses fautes. Désormais, il ne comptera plus sur ses appréhensions mais sur la connaissance que le Christ a de lui: «Seigneur, tu sais tout: tu sais bien que je t'aime».

C'est à Pierre et à son successeur légitime (le Pape) qu'est confiée la garde du troupeau de l'Eglise: «Sois le berger de mes agneaux». C'est la raison pour laquelle, «L'Evêque de l'Eglise de Rome, (le Pape) en qui demeure la charge que le Seigneur a donnée d'une manière singulière à Pierre, premier des Apôtres, et qui doit être transmise à ses successeurs, est le chef du Collège des Evêques, Vicaire du Christ et Pasteur de l'Eglise tout entière sur cette terre; c'est pourquoi il possède dans l'Eglise, en vertu de sa charge, le pouvoir ordinaire, suprême, plénier, immédiat et universel qu'il peut toujours exercer librement» (Code de Droit Canonique de 1983, Canon 331). Il en résulte que le pape, en tant qu'évêque de Rome, est le primus inter pares, le premier parmi les pairs, dans la collégialité épiscopale. Cependant, il lui revient l'impérieux devoir de suivre le Christ: «Suis-moi» afin d'affermir aisément le troupeau du Christ à lui confier.

C'est grâce à cette sequela Christi (Suis-moi) que les Apôtres, bien qu'étant persécutés à Jérusalem, auront le courage d'affirmer devant le grand conseil: «Il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes» (première lecture). C'est en obéissant à Dieu que nous pourrions chanter ce cantique de l'Agneau: «Lui, l'Agneau immolé, il est digne de recevoir puissance et richesse, sagesse et force, honneur, gloire et bénédiction» (deuxième lecture). En clair, c'est en obéissant authentiquement à la Parole du Seigneur que nous serons vraiment libres.

Abbé Mathias Cédric LOUHOUMOU  
Foyer Abraham

**Diocèse d'Owando**

**Décédé à Brazzaville, le père Joseph Letsaka a été inhumé à Owando**

Le vendredi 25 mars 2016, vendredi Saint, au moment où nous entrons dans le centre de gravité de l'année liturgique qu'est le triduum pascal, commencé par la messe du Jeudi Saint, l'Eglise du Congo en général et en particulier celle du diocèse d'Owando, perdaient un prêtre, un moine bénédictin, le tout premier moine congolais, père Joseph Letsaka. Il nous quittait le matin du vendredi Saint, jour de la «passio christi», sans doute pour vivre auprès du Père, sa pâque éternelle.



Père Joseph Letsaka.

Le père Joseph Letsaka a donc laissé ce monde le jour de la contemplation de la passion du Christ, moment riche de signification pour toute vie à la suite du Christ. L'Eglise du Congo en général et celle d'Owando en particulier lui ont rendu un dernier hommage, le vendredi 1<sup>er</sup> avril 2016, par une messe de funérailles à Owando où désormais il repose en paix, aux côtés de ses confrères prêtres: Noël Ogné, Dominique Wambat et bien d'autres. Présidée par Mgr Victor Abagna-Mossa, évêque d'Owando, cette célébration eucharistique a été rehaussée par la présence des évêques de Brazzaville, Mgr Anatole Milandou, de Kinkala, Mgr Louis Portella-Mbuyu, de Gamboma, Mgr Urbain Ngasongo, de Ouesso Mgr Yves Marie Monot, des abbés Paul

Dongagba, vicaire général d'Owando, Armand Brice Ibombo, secrétaire général de la Conférence épiscopale du Congo, Christel Barthel Ganao, vicaire épiscopal de Gamboma, des prêtres, religieux et religieuses et des fidèles chrétiens venus de Brazzaville, Kinkala, Gamboma, Ouesso pour soutenir le presbyterium d'Owando profondément attristé par la mort de ce grand baobab, ce grand homme, cette bibliothèque qui a disparu. Désormais, on ne parlera plus du père Joseph Letsaka, de ses taquineries, de ses humeurs, de sa sagesse... qu'au passé. Les funérailles se sont passées dans un climat apaisé et favorable au recueillement. Voilà pourquoi, Mgr Victor et tout son clergé rendent grâce à Dieu, du don de la vie du père Joseph, toute consacrée

au Seigneur et à l'avènement de son royaume. Ils saisissent également l'occasion pour remercier tous ceux et toutes celles qui les ont soutenus dans cette lourde et douloureuse épreuve. Que le Seigneur fasse briller sur eux sa lumière sans déclin et qu'il les bénisse! Continuons à prier pour le clergé du diocèse d'Owando,

pour son pasteur et pour le repos de l'âme du doyen Letsaka, afin que la semence de bien qu'il a sans cesse jetée sur cette terre, par l'exemple de sa vie sacerdotale, puisse produire des fruits en abondance.

Rony IBATA MISSATOU  
Grand séminariste (Diocèse d'Owando)

**COMMUNIQUE**

Le secrétaire général de la C.e.c (Conférence épiscopale du Congo) informe que la session pastorale, initialement prévue du 6 au 8 avril 2016, aura lieu, du lundi 25 au jeudi 28 avril 2016, dans la salle de conférences des évêques, au C.i.o (Centre interdiocésain des œuvres). L'ouverture se fera le lundi 25 avril à 16h. Tous les secrétaires et coordinateurs ainsi que les membres des différentes commissions épiscopales y sont conviés.

En outre, le secrétaire général de la Conférence épiscopale du Congo rappelle que le mercredi 20 avril 2016, à 15h30 se tiendra au C.i.o, la réunion mensuelle d'avril.

La présence de tous est vivement souhaitée!

Abbé Brice Armand IBOMBO  
Secrétaire général de la CEC



Délégation en République du Congo



## AVIS A MANIFESTATION D'INTERET

**En vue du recrutement des structures opérationnelles qui seront en charge de la mise en œuvre des activités du projet intitulé " Note Conceptuelle Unique Tuberculose/VIH"**

La Croix Rouge française (CRF) après son identification et évaluation par le Comité de Coordination Nationale-Congo (CCN-Congo) et l'approbation par le Fonds mondial à la suite de son évaluation sur quatre domaines : (i) Gouvernance, (ii) Suivi-évaluation, (iii) Finance, (iv) passation de marché.

Après les deux évaluations, la CRF a été retenue comme Bénéficiaire Principal communautaire pour un projet à trois voies de financement.

Les autres Bénéficiaires Principaux qui sont en cofinancement dans le cadre de la mise en œuvre du projet sont : (i) le Secrétariat Exécutif Permanent du Conseils de Lutte contre le Sida (SEP/CNLS) pour les aspects institutionnels de la composante VIH/Sida et le Ministère de la Santé et de la Population (MSP) à travers son organe technique, la Coordination Technique Administrative et Financier (C TAF) pour les aspects institutionnels de la composante Tuberculose. Le Bénéficiaire Principal communautaire a l'intention de mettre à la disposition de 14 structures dont 11 Sous Bénéficiaires et 3 Sous sous-Bénéficiaires une partie du financement accordé au titre de cette subvention pour la mise en œuvre des activités communautaires du projet.

Profil des structures opérationnelles

- Organisation non gouvernementale membre de la société civile (internationale et/ou nationale) intervenant sur les aspects communautaires ayant son siège en République du Congo-Brazzaville ;
- Les ONG communautaires de lutte contre les trois maladies financées par le Fonds mondial (le VIH et le Sida ; la Tuberculose et le Paludisme) ;
- Les structures offrant la prise en charge globale des trois maladies ;

Les critères suivants seront particulièrement évalués par la commission de recrutement à travers une grille :

- Domaine Gouvernance ;
- Domaine Finance ;
- Domaine Suivi et Evaluation.

La composition du dossier de soumission figure sur les termes de référence.

Les termes de référence sont disponibles au secrétariat de la Croix-Rouge française, n°8 rue Lucien FOURNEAU, en face du Ministère de la Fonction Publique.

Adresse de soumission des offres

Les candidatures devront être envoyées et/ou déposées au plus tard le vendredi 15 Avril 2016, sous-p pli fermé et adressées au chef de délégation de Croix-Rouge française au Congo-Brazzaville (Monsieur Jérémie SIBEONI).

Par voie électronique à Natacha NKOUKA, secretugp-congo.frc@croix-rouge.fr avec en copie respugp-congo.frc@croix-rouge.fr; hod-congo.frc@croix-rouge.fr ; hod1-congo.frc@croix-rouge.fr

A indiquer sur l'enveloppe : « recrutement d'une structure de niveau 1 (Sous bénéficiaire) avec ou sans structure de niveau 2 (Sous sous-Bénéficiaire), indiquant la zone géographique d'intervention ainsi que la cible à couvrir.

Date de publication : 31 mars 2016  
Date de clôture : le 15 avril 2016 à 16h00

**Jérémie SIBEONI**

Chef de Délégation

Maître Sandra Célia M'BATCHI-DHELLO BOUBAG, Notaire à Pointe-Noire, en son Etude sise 357, Avenue Boulevard Charles De Gaulle (au-dessus de Super Sonic face PARK N SHOP), Boîte Postale: 4003, Téléphone: (242) 05.523.85.38; 06.631.74.01.

### INSERTION LEGALE

Le Notaire ci-dessus nommé a, suivant acte authentique, reçu le dix-sept février deux mille seize, enregistré folio 023/4, n°129, procédé à la création de la société présentant les caractéristiques suivantes:

Forme: Société A Responsabilité Limitée à caractère Unipersonnel;

Dénomination: «BENEDICTION», en sigle «SOBE»;

Objet: La société a pour objet, directement ou indirectement, en République du Congo et dans tous pays:

- Prestations de services (Entretien des bureaux et l'espace vert);
- Bâtiment et travaux publics;
- Bureautique;
- Assainissement;
- Vente et location des véhicules;
- Formation qualifiante et professionnelle;
- Agriculture et élevage;
- Import & Export.

Et, plus généralement, toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières

ou immobilières se rattachant, directement ou indirectement, à l'objet ci-dessus, et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement, le tout pour son propre compte ou pour le compte des tiers;

Capital: FRANCS CFA UN MILLION (1.000.000);

Siège: Le siège social est fixé à Pointe-Noire, Rue Nkola n°24, en face de la mosquée, Quartier O.C.H;

Gérance: Par Monsieur Alphonse MALONGA MWITUBILE;

R.C.C.M: la société est immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier tenu par le Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, sous le numéro CG/PNR/10 A 4881.

*Pour avis,*

**Maître Sandra Célia  
M'BATCHI-DHELLO  
BOUBAG,**

Notaire.

### Avis d'appel d'offres

REPUBLIQUE DU CONGO

#### PROGRAMME D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DES FILIERES AGRICOLES (PADEF) FINANCEMENT OFID (N° du PRET. 1295-P)

**Appel d'Offres National No: T01/2016/PADEF/UNGP/RPM**

### TRAVAUX DE REHABILITATION DE 16,20 KM ET DE CONSTRUCTION DES OUVRAGES DE LA PISTE YOKAMA-MADZIA DANS LE DEPARTEMENT DU POOL

1. Le Gouvernement du Congo a reçu un PRET du Fonds OFID (N° 1295-P) pour financer le Programme d'appui au développement des filières agricoles (PADEF), et à l'intention d'utiliser une partie de ce PRET pour effectuer des paiements au titre du marché des travaux de réhabilitation et de construction des ouvrages de la piste Yokama-Madzia, sur un linéaire cumulé de 16,20 km dans le Département du Pool

2. Le Coordonnateur du Programme d'Appui au Développement des Filières agricoles (PADEF), invite les soumissionnaires éligibles et qualifiés à présenter leur soumission cachetée en vue de réhabiliter 16,20 km de la piste Yokama-Madzia, sur un linéaire cumulé de 16,2 km, construire et/ou réhabiliter 3 ouvrages de traversée. Ces travaux sont repartis en trois (3) lots distincts :

N° du lot	Dénomination de la piste ou des ouvrages	Nombre d'ouvrages	Localisation des ouvrages	Distance (mètre linéaire)	Observations
1	<b>Réhabilitation de la piste Yokama-Madzia</b>	-	-	16 200	<b>Uniquement les travaux de traitement de la piste</b>
2	<b>Construction dalots simples 1.00 x 1.00 x 9m</b>	2	PK2+600 et PK2+900	-	<b>Travaux de construction</b>
3	<b>Construction dalot simple 2.00 x 2.00 x 9m</b>	1	PK15+0.50	-	

Les entreprises intéressées pourront soumissionner pour un ou plusieurs lots. Le délai maximum des travaux prévu est de six (06) mois pour les lots 1 et de trois (03) mois pour les lots 2 et 3, à compter de la date de notification de l'ordre de démarrage des travaux.

3. L'Appel d'Offres se déroulera conformément aux procédures d'Appel d'offres définies dans l'Accord de financement et est ouvert à tous les soumissionnaires des pays qui répondent aux critères d'éligibilité tels que définis dans le Dossier d'appel d'offres.

4. Les soumissionnaires intéressés éligibles peuvent obtenir de plus amples renseignements auprès de l'Unité Nationale de Gestion du programme d'appui au développement des filières agricoles (PADEF) - Tél: 06 658 59 19 - Email: blprodercongo@yahoo.fr / secretariat@padef.org et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse indiquée ci - après du Lundi au Vendredi de 8 h 30 à 16 heures.

5. Les conditions minimum de qualification comprennent:  
• Les copies des documents originaux de constitution en société ou du statut légal, du lieu d'enregistrement et du siège de l'entreprise du Soumissionnaire;  
- Une procuration écrite du signataire habilité  
- L'attestation de non faillite;

- La justification de la conformité vis-à-vis de la législation fiscale et administrative congolaise;
- La justification d'un chiffre d'affaires en travaux BTP au cours des cinq (5) dernières années au moins égal à deux (2) fois le montant de son offre ;
- La possession d'une expérience d'au moins deux exécutions de travaux similaires (nature et taille) à ceux objet de l'Appel d'Offres ;
- La capacité financière : l'entreprise doit disposer d'un montant minimum de liquidités et/ou de crédit net d'autres engagements contractuel pour des montants respectivement de :

- Lot n°1 : 110 000 000 F CFA ;
- Lot n°2 : 5 175 000 F CFA ;
- Lot n°3 : 4 963 000 FCFA

- La mise à disposition du chantier des équipements et du personnel clé pour l'exécution des travaux.

La marge de préférence au bénéfice des entrepreneurs ou groupements d'entreprises nationaux ne s'appliquera pas.

6 - Le Dossier d'appel d'offres complet en français peut être acheté par les soumissionnaires intéressés à l'adresse ci-dessous contre paiement d'un montant non remboursable de cent mille (100 000) francs CFA. La méthode de paiement sera au comptant (espèces).

7 - Les offres devront être soumises à l'adresse ci-dessous au plus tard le 03 mai 2016 à 12 heures, heure locale. La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires présents à l'adresse mentionnée ci-dessous le 03 mai 2016 à 13 heures précises à l'Unité Nationale de Gestion du programme d'appui au développement des filières agricoles (PADEF).

Les montants de la garantie de l'offres en francs CFA ou équivalent est respectivement de :

- Lot n°1 : 6 556 000 F CFA ;
- Lot n°2 : 311 000 F CFA ;
- Lot n°3 : 298 000 FCFA

Le pli devra porter la mention «AON No: T01/2016/PADEF/UNGP/RPM - Travaux de réhabilitation de 16,2 km et de construction des ouvrages, de la piste Yokama-Madzia dans le Département du Pool - A n'ouvrir qu'en séance publique de dépouillement».

8 - Il est demandé au soumissionnaire de visiter les chantiers et leurs environs et d'obtenir par lui-même et à ses risques tous les renseignements qui peuvent s'avérer nécessaire pour la préparation de l'offre et à la conclusion d'un contrat. Les coûts liés aux visites des chantiers seront à la charge du soumissionnaire. Les visites des chantiers se tiendront le 19 avril 2016 à 10 h 00 sur les sites des travaux. Un certificat de visite sera délivré à cet effet.

L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est:

Unité Nationale de Gestion du programme d'appui au développement des filières agricoles (PADEF)  
Adresse: Parcelles n° 70/42 et 70/43 rue Issac LOCKO - quartier Blanche GOMEZ (derrière l'ambassade des USA-) / Brazzaville  
Tél : 06 658 59 19  
Email : secretariat@padef.org / blprodercongo@yahoo.fr  
Le Secrétaire Permanent de la CGMP

Charles KINZENZE



**Restitution de l'étude «Elaboration d'options stratégiques pour le développement d'une O.i-Redd+ en République du Congo»**

**La Caco-Redd préfère l'option stratégique de type O.i-Redd distincte de l'O.i-Flegt**

Vendredi 11 mars 2016, à Brazzaville. La salle de conférence de l'espace traiteur a abrité l'atelier de restitution du rapport sur les options stratégiques liées à la mise en place d'une Observation indépendante de la Redd+, au sigle Oi-Redd, au Congo. Cet atelier, fruit d'un processus, a regroupé des représentants des différentes parties prenantes: Caco-Redd, Cn-Redd, point focal Flegt des Ministères de l'économie forestière, de l'environnement, Due, facilitateur Fleg, Bm, A.f.d, Wri, consultants Efi, dans l'objectif de restituer, certes, les résultats de l'étude liée à la mise en place dudit O.i-Redd, mais aussi de promouvoir une discussion et un consensus sur les étapes futures, dans sa mise en place.

Ouvrant l'atelier, Antoine Schmitt, assistant technique Efi auprès de la Cn-Redd et modérateur, a félicité l'initiative de mettre en place une O.i-Redd, proposition du Caco-Redd. Il a présenté, ce faisant, l'agenda de l'atelier, dont les deux phases des travaux: présentation des raisons justifiant l'O.i-Redd, par Alfred Nkodia, et, exposé des principales questions à se poser, pour mettre en place une O.i-Redd, ainsi que les différents champs d'observations possibles de la Redd+, par Lambert Mabiata. Après présentation de l'agenda, Bernard Mabounda, représentant du Caco-Redd, s'est réjoui de l'initiative et a encouragé les participants à se l'approprier. Arnaud Kiese, représentant de la Cn-Redd, soulignant que l'O.i-Redd n'est pas un outil obligatoire d'après la Cnuc, a, néanmoins, reconnu que ces travaux arrivent à point nommé, dans la mesure où le Congo est en cours de finalisation de son R-package, lequel marque, à la fois, la fin de la

phase préparatoire à la Redd et le démarrage de la phase d'investissement. Présentant les résultats de l'étude, Alfred Nkodia, consultant, s'est appesanti sur les raisons justifiant une O.i-Redd, avant d'embrayer sur les principes d'une Observation indépendante, les différences entre une approche mandatée et non mandatée et, de chuter sur l'expérience de l'O.i-Flegt au Congo, débutée en 2007, et l'expérience pilote d'une O.i-Redd-Flegt en R.d.Congo. Au regard des questions posées, l'orateur a apporté des éclaircissements sur les avantages et les inconvénients d'une O.i mandatée et non mandatée, tout comme sur la complémentarité entre ces deux approches. De même, il a éclairé les participants sur les principales difficultés rencontrées lors de la mise en place de l'O.i-Flegt... et sur le maintien de l'indépendance dans le cadre des comités de lecture des rapports, etc. Lambert Mabiata, consultant, exposant les principales



une vue des participants à l'atelier.

questions à se poser, pour développer une O.i-Redd, s'est lancé, ensuite, dans la présentation des différents champs d'observations possibles de la Redd+; des aspects de montage institutionnel et de mise en place d'une équipe en charge d'une O.i-Redd. Il a terminé son exposé, en mettant en lumière trois principales options stratégiques pour une O.i-Redd au Congo, à savoir: O.i-Redd non mandatée, O.i-Redd mandatée et O.i-Redd-Flegt. Répondant aux questions posées, il a apporté la lumière entre autres sur: le comment suivre les aspects trans-sectoriels comme le Plan national d'aménagement du territoire qui ne dépend pas uniquement du Ministère de l'économie forestière; le lien entre le Flegt et la Redd+, notamment sur l'implication de la promulgation du futur code forestier sur la Redd+ et l'implication du partage des bénéfices Redd+ sur le

fonctionnement actuel des concessions forestières; l'expression d'une préférence, de la part de la représentante de la Due, sur l'option stratégique n°3 de type Redd et Flegt combinée... Al'issue de cette présentation, le président de Caco-Redd s'est étonné de constater que les préférences du groupe de travail du 21 décembre 2015, composé essentiellement de Caco-Redd, n'ont pas été présentées par les consultants. Après discussions, il a été demandé aux membres de Caco-Redd de présenter eux-mêmes les résultats du groupe de travail par rapport aux propositions faites dans le cadre de l'étude. Roch Nzobo, membre de Caco-Redd, de manière succincte, a présenté, les résultats du groupe de travail du 21 décembre 2015, à savoir: la préférence pour l'option stratégique n°2 de type O.i-Redd distincte de l'O.i-Flegt, le besoin de suivre

**Journée internationale de l'allaitement**

**Le lait maternel, aliment indispensable du nouveau-né**

Le 29 mars de chaque année, l'humanité célèbre la journée internationale de l'allaitement. Instituée par les Nations unies, cette journée interpelle les mères et autres membres de la famille sur l'importance du lait maternel exclusif, un aliment essentiel pour tout nouveau-né, recommandé par l'Oms (Organisation mondiale de la santé) jusqu'à l'âge six mois. L'allaitement peut se poursuivre, aussi, jusqu'à l'âge de deux ans au moins, en l'associant à une alimentation complémentaire adaptée. Selon l'Oms et l'Unicef (Organisation des Nations unies pour l'enfance), l'allaitement maternel est le meilleur moyen d'apporter aux nouveau-nés, les nutriments dont ils ont besoin.

Aujourd'hui encore, les recherches scientifiques mettent en relief l'importance du lait maternel, lequel est, à la fois, complexe et inimitable. Le geste d'allaiter, dépassant la simple nutrition, est une façon d'entrer en communication avec l'enfant.

Le lait maternel est un aliment vivant et frais qui passe de la mère à l'enfant, sans intermédiaire. Il est parfaitement adapté aux besoins de l'enfant en ce sens qu'il stimule son développement physique et intellectuel, et contribue à la maturation de son système digestif et de son système immunitaire. On sait aussi que chaque mère produit un lait adapté aux besoins de son enfant. Il est très facile à digérer grâce à toutes les enzymes actives non allergènes qu'il contient, et grâce à ses protéines parfaitement absorbées par l'enfant. Ce lait fournit la quantité de minéraux et de vitamines nécessaires au bébé sans nuire à ses reins, tout comme les types de gras dont l'enfant a besoin: acides gras essentiels, lesquels contribuent au développement du cerveau du petit et de sa vision.

Esperancia MBOSSA-OKANDZE

en priorité les aspects relatifs aux Clpa sans écarter le suivi du Mnv sur le plus long terme, le besoin de passer par un recrutement d'individus de la société civile accompagné par un renforcement progressif des capacités qui pourrait être assuré par le Cagdf. Il a présenté, par ailleurs, la feuille de route esquissée lors du Groupe de Travail du 21 décembre 2015, laquelle contenait deux principales activités pour 2016: l'élaboration d'un document de projet d'O.i-Redd, pour harmoniser les points de vue et préciser certains aspects encore vagues; la conduite d'une activité pilote d'O.i-Redd, pour définir et tester une méthodologie ainsi que le type d'accord institutionnel. Après des fructueux échanges, il est

ressorti que par rapport aux deux activités provisoirement esquissées par le groupe de travail, la plupart des participants membres de Caco-Redd ont penché, finalement, pour l'option de tester des outils concrets, afin de mettre en œuvre une O.i, sans attendre la mise en place de projets/programmes Redd+ opérationnels, en profitant des opportunités actuelles identifiées sur le court terme. Bien que le Caco-Redd ait marqué sa préférence pour l'option stratégique n°2, de type O.i-Redd distincte de l'O.i-Flegt, il a été retenu que cette position devrait rester flexible en fonction de l'évolution du contexte et des opportunités offertes...

Viclaire MALONGA

**OUVREZ-VOUS SUR LE MONDE AVEC PLUS DE 200 CHAÎNES ET RADIOS**



**18 000 FCFA\* LE DECODEUR**

**LES BOUQUETS CANAL+**

06 877 92 92

\* Tarif TTC en vigueur au 01/01/2016 pour tout nouvel abonnement à l'une des formules suivantes: EVASION+ ou TOUT CANAL+, lié à l'achat d'un décodeur numérique CANAL+. Décodeur à 30 000 FCFA pour les autres formules. La parabole est offerte. Hors frais d'installation et accessoires. Prix maximum conseillé. Voir tarifs et conditions de l'offre auprès de votre Distributeur Agréé.



Salon international du livre de Paris

# Cinq élèves ont porté l'étendard du lycée Chaminade

La Fondation Calissa Ikama a organisé un tournoi inter- lycées dénommé: «Ecole des lecteurs» qui a regroupé, au total, dix lycées publics et privés de la ville-capitale congolaise. Ce tournoi s'est déroulé pendant une période de quatre mois, précisément de décembre 2015 à mars 2016.

**M**erveille Omnisciente Banzouzi Balouata (Terminale A), Denisia Gloria Samba Kinkela (Terminale A), Revaldi Reegan Okemba (Seconde C), Bebetho Rodriguez Nguié (Terminale A) et Dave Ndoulou Mahougou (Seconde A), tous élèves au lycée Chaminade de Brazzaville, sont les lauréats de ce tournoi. Ceux-ci ont été récompensés par la fondation Calissa Ikama, qui les a fait participer au Salon international du livre à Paris, en France, du 16 au 23 mars 2016. L'objectif visé, à travers ce voyage, est de stimuler les vocations des nouvelles générations à la littérature et surtout, d'inciter les élèves à la lecture, afin que le Congo puisse continuer à porter l'étendard de l'écriture sur le plan international, comme le font leurs aînés.

Ce groupe de cinq élèves, composé de trois garçons et deux filles, a fait l'honneur du pays, au Salon du livre de Paris, comme, d'ailleurs, les écrivains congolais, qui ont pris part à cet événement. Ce salon international du livre de Paris, qui s'appellera, désormais, Livres Paris, a permis aux élèves du lycée Chaminade de partager

l'expérience de leur réussite. Ce salon a regroupé un grand monde de la culture, dont beaucoup d'écrivains, y compris congolais, tels qu'Alain Mabanckou, Dominique Ngoïe Ngala, Henri Lopes, Maxime Ndébeka et Emmanuel Boundzeki Dongala. Il y a eu également de nombreux éditeurs, des lecteurs et des libraires. Les



Les élèves lauréats posent avec Dominique Ngoïe Ngala.



Ici, avec Laeticia Nkakou Yoka.

élèves finalistes du tournoi «Ecole des lecteurs» ont travaillé sur l'œuvre intitulée: «Okotati, du désespoir à la réussite», de Laeticia Nkakou Yoka, qui est la toute première œuvre de l'auteur. Ledit ouvrage est une bande dessinée, qui

visait trois objectifs, à savoir: expliquer l'organisation des Jeux africains, en particulier ceux de 2015, qui se sont déroulés à Brazzaville; mettre en exergue les infrastructures sportives présentes au Congo; et illustrer l'unité nationale, à travers

la culture congolaise et les noms des principaux acteurs.

Pendant le tournoi inter-lycées «Ecoles des lecteurs», les élèves lauréats du lycée Chaminade ont été encadrés par leur professeur de français, Jean Didier Malonga, qui les a accompagnés dans la capitale française. Ceci, sous la supervision de la Fondation Calissa Ikama, laquelle avait lancé un programme de lecture auprès des élèves, pour leur redonner le goût de la lecture, se trouvant en perte de vitesse dans les écoles congolaises.

Précisons qu'au Salon du livre de Paris, la délégation des élèves lauréats du tournoi inter-lycées «Ecoles des lecteurs» a été conduite par Paul Emmanuel Ngouama, de la Fondation Calissa Ikama.

Philippe BANZ

Poème

## Le dialogue, chemin de paix et de progrès

Le dialogue éloigne de l'isolement qui appauvrit  
Comme il ouvre à la solidarité qui enrichit.  
Le dialogue commence par l'écoute de l'interlocuteur,  
Puis se déploie dans la prise de parole, avec douceur.

Quelle que soit la divergence des idées,  
Ne jamais perdre de vue le sens de la fraternité;  
Puisque là où le dialogue est absent,  
Plus de paix, sinon les contradictions.  
Le dialogue permet de dissiper les préjugés  
Et fait éviter les conflits dans la société.  
Par le dialogue, chacun se découvre !  
Grâce au dialogue, on peut se comprendre !  
Quand les différences sont acceptées,  
Et que les forces et talents fédérés,  
La maison commune est sauvegardée  
Pour l'intérêt de toute la maisonnée.

Aubin BANZOUZI

### REMERCIEMENTS

Les enfants Moutsila: Benjamin, Armand, Claude, Didier, Guy, Charles, Aimé, Mureille, Gervais; leurs enfants et petits-enfants remercient les parents paternels, Mgr Anatole MILANDOU, Archevêque de Brazzaville, et la communauté ecclésiastique de Sangolo-OMS, de Saint Pierre Claver de Bacongo, les amis et alliés pour leur assistance morale, spirituelle et matérielle, lors du décès



de leur regretté père, Joseph MOUTSILA, le 1<sup>er</sup> février 2016.

*Que son âme repose en paix.*

Etude de Me Chimène Prisca Nina PONGUI  
Notaire  
Sise à Brazzaville (République du Congo)  
Rez-de-chaussée Immeuble Patte d'Oie (SOPRIM)  
Case J 490 M (en face de l'E. N. A. M)  
B.P: 14745 – Tél.: (242) 06 662 43 35/05 516 70 79  
E-mail: etudepongui@yahoo.com

### AVIS DE CONSTITUTION

#### «KAREM»

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle  
Au capital de 10 000 000 de Francs CFA  
Brazzaville (République du Congo)  
1970, rue Vindza, Plateau des 15 ans  
RCCM CG/BZV/16 B 6366

Suivant acte authentique reçu le 19 février 2016 par Maître Chimène Prisca Nina PONGUI, Notaire à Brazzaville (Congo), sis rez-de-chaussée Immeuble Patte d'Oie (SOPRIM) Case J-490/M (en face de l'E.N.A.M), dûment enregistré à Brazzaville, à la recette des Impôts de Poto-Poto, le 1er mars 2016, sous le Folio 39/4 n° 0553, il a été constitué une société ayant les caractéristiques suivantes:

Dénomination sociale: «KAREM»;  
Dénomination commerciale: «GROUPE BEMAJ»;  
Forme juridique: Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle;

Objet: la société a pour objet:

- Le conseil et l'assistance juridique aux entreprises publiques, privées et à tout autre organisme;
- L'audit en ressources humaines et accompagnement managérial;
- Le conseil et l'appui à la promotion et au développement de toute activité professionnelle en relation avec l'environnement, la formation, le marketing;

Siège social: à Brazzaville (République du Congo), 1970, rue Vindza, quartier Plateau des 15 ans;

Durée: 99 années, à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier;

Capital: Le capital social est fixé à la somme de

dix millions (10 000 000) de Francs CFA. Il est divisé en mille (1000) actions de dix mille (10 000) Francs CFA chacune, portant les numéros un (1) à mille (1000), régulièrement souscrites et libérées du quart;

Administration et Direction: Monsieur Al-assoum Nicolas BERAMGOTO, associé unique assume lui-même les fonctions de Président de la société;

Apports en numéraire: Suivant acte authentique portant Déclaration Notariée de Souscription et de Versement reçu par Maître Chimène Prisca Nina PONGUI, Notaire, le 19 février 2016, enregistré à la recette des Impôts de Poto-Poto, le 1<sup>er</sup> mars 2016, sous le Folio 39/5 n° 0554, les actions en numéraires de la somme de deux millions cinq cent mille (2 500 000) Francs CFA, représentant le quart du capital social ont été versées par l'associé unique;

Dépôt légal a été effectué au greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le 8 mars 2016;

RCCM: la société est immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville, sous le numéro RCCM: CG/BZV/16 B 6366 du 08 mars 2016.

Pour avis,  
Maître Chimène Prisca  
Nina PONGUI, Notaire

REPUBLIQUE DU CONGO  
MINISTRE DE L'ECONOMIE FORESTIERE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE  
PROJET FORET ET DIVERSIFICATION ECONOMIQUE (PFDE)

**Avis d'appel d'offres national N°: 001/MEFDD-CAB/PREDD/AON/F/2016** relatif à l'acquisition du mobilier de bureau au profit du Projet de Réduction des Emissions liées à la Déforestation et à la Dégradation des Forêts (PREDD):

«Confirmation de la date d'ouverture publique des offres»

Le Projet Forêt et Diversification Economique (PFDE), agent fiduciaire du Projet de Réduction des Emissions liées à la Déforestation et à la Dégradation des Forêts (PREDD), informe les candidats soumissionnaires à l'appel d'offre n° 001/MEFDD-CAB/PREDD/AON/F/2016, que l'ouverture publique des offres aura lieu le 05 Avril 2016 à 14 heures 15 minutes précises dans la salle de réunion du PREDD.

La date limite de remise des offres est fixée au 05 Avril 2016 à 14 heures précises, heure de Brazzaville.

Fait à Brazzaville,

Le Coordonnateur du PFDE

**Joachim KONDI**



## Vie des clubs

## Scandale financier chez les Diabes-Noirs!

Le forfait concédé par Diabes-Noirs, face à l'Inter Club, suite à la grève observée par leurs joueurs, lesquels réclament le paiement de leurs primes de signature des contrats, est finalement un mal nécessaire. Car, un contrôle inopiné a révélé que le magot alloué à l'équipe par son sponsor principal, la société X-Oil, a été détourné par un groupe de dirigeants indécents, attirés par l'argent facile. Décidément, cycliques et récurrents sont les scandales chez les Diabes-Noirs de Brazzaville! OÙ de sincères et honnêtes dirigeants cohabitent, inévitablement, avec des malins. Après les histoires d'opacité autour des transferts des joueurs, entre les années 1990 et 2005, le cahier des scandales s'est, en effet, enrichi d'une nouvelle pièce la semaine dernière. Bizarre, en effet, l'itinéraire emprunté par l'argent versé par le sponsor, X-Oil, entre décembre 2015 et mars 2016!

Le président du conseil d'administration du club, Hugues Nguoulondélé, l'ignorait, semble-t-il. Selon certaines informations, 85 millions de francs CFA auraient échappé à son contrôle et à celui des rares dirigeants qui mettent la main à la poche. C'est que les tractations pour le virement de cette manne dans le compte L.c.b (La Congolaise des banques) de l'équipe ont été menées dans l'opacité totale par la bande des vendeurs du temple à col blanc. Et les mêmes sources affirment qu'ils ont sollicité, d'abord, un virement bancaire de 30 millions de francs CFA pour, soit disant, l'acquisition d'un bus. Les cerbères ont remis la main à la pâte, fidèles à leur légende. Ils ont sollicité un autre virement de 30 millions de francs CFA, en prétendant qu'ils doteraient l'équipe d'équipements sportifs flamboyants neufs. Un bluff, semble-t-il! L'appétit venant en mangeant, les coupables présumés ont demandé 15 millions, puis, récemment, 10 millions de francs CFA destinés à payer les primes des joueurs. Les joueurs affirment n'avoir rien perçu, d'où leur mouvement de grève. Pour ne pas attirer l'attention du président général de l'équipe, une lettre de X-Oil lui rappelant le montant restant de la subvention annuelle a été dissimulée.

Le pot-aux-roses étant découvert, le président général du club, scandalisé, a livré les membres du groupe aux services de sécurité. Pour un séjour dans les violons du Commissariat de police de La Mfoa, au rond-point de La Coupole. En ressortiront-ils plus purifiés pour le service?

On pourrait noircir des milliers de colonnes sur les dirigeants du football, particulièrement ceux de Diabes-Noirs. Excepté certains qui contribuent, effectivement, à la bonne marche du club, il en est d'autres qui vivent, malheureusement, des maigres moyens générés par l'équipe. Ce sont eux, à travers les différents scandales dans lesquels ils se sont spécialisés, qui donnent des Diabes-Noirs l'image d'un club dont la gestion et l'organisation ne peuvent être prises en exemple. Il est inadmissible que le plus vieux club de la capitale congolaise n'ait ni siège ni lieu d'entraînement fixe. Par ailleurs, la nouvelle génération des supporters ignore tout de de l'histoire de leur plus que sexagénaire équipe.

Bref! Ce nouveau scandale est une invite au président du Conseil d'administration des Diabes-Noirs à mettre en place un véritable comité directeur pour sa section football. Des dirigeants choisis sur des critères stricts: honnêteté, disponibilité, compétence! Il est temps d'extirper de son giron tous ces vendeurs du temple. Il en a toujours été ainsi sur la planète foot. Tout l'y invite. En tout cas, ne peut devenir dirigeant de l'équipe qui veut. Pour éviter ces scandales à répétition.

Jean ZENGABIO

A propos de la belle aventure de V.Club Mokanda

## Ce qu'en pensent les anciens de l'équipe

Redevenu «Africain», cette année, après une longue traversée du désert, V.Club Mokanda de Pointe-Noire est la seule équipe congolaise encore en lice en coupes africaines des clubs, notamment la Coupe de la Confédération. Après deux tours victorieux, il disputera, le 10 avril prochain, les huitièmes de finale. Un parcours qu'admirent trois anciens joueurs ayant fait la pluie et le beau temps des «Vert-noir», notamment Raphaël Bikakoudi «Gelvins», Gilbert Poaty «Hidalgo» et Augustin Ndouli «Rynho».

\*Que ressentez-vous après le parcours de V.Club Mokanda en coupe africaine?

\*\*Bikakoudi «Djelvins»: Personne n'attendait V.Club à cette étape de la compétition, parce qu'au championnat local l'équipe végète dans les profondeurs du classement. Mais les joueurs, par sursaut d'orgueil, ressuscitent comme Jésus-Christ en son temps, pourrait-on dire. Ils nous comblent de joie, et j'ai le sentiment que

Championnat national  
Ligue 1 de football

## J.S.T ne renonce pas à son leadership

Résultats techniques: CARA-J.S.T (0-1), Patronage Sainte-Anne-J.S.T (0-1), Pigeon Vert-Etoile du Congo (0-2), La Mancha-A.C Léopards (0-2), Jeunes Fauves-V.Club Mokanda (1-0).

Quatre matchs pour le compte de la dix-septième journée et un match remis de la treizième journée, dimanche 3 avril 2016, au Stade Massamba-Débat, au Stade Municipal de Sibiti et au Complexe sportif de Pointe-Noire.

L'étonnante J.S.T profite du déficit des matchs de ses poursuivants immédiats pour caracoler seule en tête du classement provisoire. Un peu insolite, tout de même, pour une équipe sans vedette. Le jeu collectif oblige chacun, à son poste, à mouiller sa vareuse.

Aux prises, les premiers, au Stade Massamba-Débat, CARA et J.S.T (0-1) surprenaient par leur double engagement, physique et technique. Les buts tardaient, cependant, à venir en première mi-temps. Aucune formation ne parvenait à faire sauter la défense adverse. Puis, le vent soufflait dans un sens, après les citrons, offrant l'opportunité à Kanza Angua d'obtenir l'unique but de la partie. On jouait la 79e minute de jeu. Un but entaché, cependant, d'un gros hors-jeu, à notre avis. Mais, ni l'assistant, ni l'arbitre ne l'ont vu.

Trêve de commentaires autour de Patronage Sainte-Anne-J.S.T, du reste regardé, comme le match CARA-J.S.T, par un dérisoire public. Aux coups d'accélération de l'une, l'autre répondait progressivement. La situation se modifiait, au fur et à mesure que s'écoulaient les minutes, après la pause, à l'initiative de Koumou Nianga dont le ballon, frileux, atterrissait sur le crâne de Mavandal avant de franchir brutalement la ligne de but du portier de Patronage Sainte-Anne, Ndinga Tsatou. J.S.P menait 1-0, à la 62e minute de jeu et ne sera plus rejoint au marquoir, jusqu'au dernier coup de sifflet de l'arbitre Rémy Koussissa. A Pointe-Noire, Etoile du Congo et l'A.C Léopards, qui ont parfaitement maîtrisé leurs sujets, ont scoré deux fois, respectivement contre Pigeon Vert (2-0) et La Mancha (2-0). Le match La Mancha-A.C Léopards comptait pour la treizième journée.

G.M.

## Classement officieux

1.J.S.T (37 points, +18, 17 matchs). 2.A.C Léopards (36 points, +22, 14 matchs). 3.J.S.P (33 points, +12, 17 matchs). 4.CARA (32 points, +15, 17 matchs). 5.Diabes-Noirs (32 points, +14, 15 matchs). 6.Etoile du Congo (27 points, +10, 13 matchs). 7.La Mancha (23 points, +7, 14 matchs). 8.Inter Club (22 points, +1, 16 matchs). 9.Patronage Sainte-Anne (21 points, -1, 17 matchs). 10. Jeunes Fauves (20 points, +3, 15 matchs). 11.Nico-Nicoyé (19 points, +3, 15 matchs). 12. F.C Kondzo (18 points, -6, 16 matchs). 13. S.M.O (18 points, -5, 16 matchs). 14.A.S.P (17 points, +6, 15 matchs). 15.A.S.Kimbonguela (13 points, -4, 13 matchs). 16. Tongo FC (13 points, -13, 16 matchs). 17.V.Club Mokanda (12 points, -9, 14 matchs). 18.A.S Cheminots (12 points, -18, 15 matchs). 19.Munisport (7 points, -14, 16 matchs). 20.Pigeon Vert (5 points, -31, 17 matchs).



Raphaël Bikakoudi «Gelvins».



Gilbert Poaty «Hidalgo».



Augustin Ndouli «Rynho».

l'équipe va aller encore plus loin.

\*\*Poaty «Hidalgo»: Ça me fait plaisir de voir la performance qu'il réalise. Cela m'enchantait et j'encourage les joueurs.

\*\*Ndouli «Rynho»: Je suis vraiment satisfait de leur performance. C'est l'occasion d'adresser mes félicitations aux dirigeants. En tout cas, ils ont dû faire un grand effort pour que l'équipe redevienne «africaine».

\*L'équipe n'obtient sa qualification qu'à l'extérieur. Auriez-vous un conseil à donner aux joueurs?

\*\*B.D: C'est déjà une bonne chose, qu'il soit plus aisé, pour eux, de gagner à l'extérieur. De toute façon, au football, on ne sait pas à l'avance le vainqueur d'un match. J'espère

que la dynamique actuelle sera maintenue, et que les joueurs seront toujours à la hauteur de l'espoir que nous fondons sur eux.

\*\*P.H.: Il n'y a pas danger de ne se qualifier qu'à l'extérieur. La destinée est une chose. Tout est planifié par le Seigneur. Peu importe le lieu où l'on obtient la qualification. L'essentiel, c'est de continuer la compétition.

\*\*Nd.R.: Notre public est trop exigeant, et cela met mal à l'aise les joueurs. J'en sais quelque chose, pour avoir été, moi-même, confronté à un public de ce genre. A l'étranger, nos joueurs se sentent libérés de ce public, raison pour laquelle ils s'expriment mieux. Je demande aux enfants de se mettre résolument au travail pour que V. Club puisse aller

encore plus loin.

\*L'adversaire, en huitièmes de fin le, est Angolais. Qu'en pensez-vous?

\*\*P.H.: Je recommande aux joueurs de ne pas souffrir de complexe. Au comité directeur et au staff technique d'être toujours unis. Nous, anciens joueurs de V. Club, sommes derrière eux, pour les soutenir.

\*L'équipe se partage l'aire de jeu d'entraînement avec Munisport, une situation déplorable. Que souhaiteriez-vous que la fédération fasse?

\*\*Nd.R.: Que les dirigeants nationaux autorisent l'utilisation du Complexe sportif par V.Club Mokanda. J'espère que notre cri du cœur sera entendu.

Propos recueillis  
par Equateur Denis  
NGUIMBI

## ANNONCE LEGALE

Maître Hugues-Ido POATY, Notaire à Pointe-Noire soussigné, en son Etude sise face Cour d'Appel de Pointe-Noire, Boîte Postale: 2047, Téléphone: (242) 05 534 11 92/06 631 14 17,

A, suivant acte authentique reçu le vingt-six février deux mille quinze, enregistré folio 019/2 n° 98, procédé à la création de la Société présentant les caractéristiques suivantes:

**Forme:** Société A Responsabilité Limitée;

**Dénomination:** «ABS Distribution»;

**Objet:** Importation des produits alimentaires, des articles de ménage et de jardin et des produits cosmétiques;

**Capital:** UN MILLION (1.000.000);

**Siège:** Quartier Grand marché, vers le restaurant Gaspar, Pointe-Noire;

**Gérance:** Par Monsieur Aboubacar DRAME, né à Bamako, le quinze novembre mil neuf cent quatre-vingt-douze, demeurant à Pointe-Noire, au quartier Grand marché, République du Congo, Passeport n° B0795823.

Pour avis,  
Le Notaire.

**GX INTERNATIONAL**

- Express National International
- Fret Aérien & Maritime
- Douane & Transit
- Logistique

Notre devise  
**ALLER + LOIN**

SERVICE COMMERCIAL

Pointe-Noire : Rond point Kessal (Face au café)  
(+242) 055010238 / 055501075

Brazzaville : 01, Av Cardinal emile Biyemenda (Face à la Matrice)  
Tél : (+242) 055501071 / 055501073

Nos partenaires: UPS, SAP, etc.



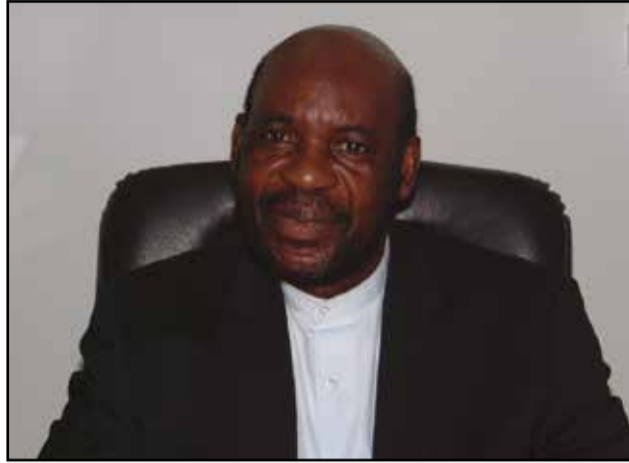
Front démocratique des partis et groupements politiques du centre solidaire

## Luc Daniel Adamo Mateta appelle la classe politique au ressaisissement

Le Front démocratique des partis et groupements politiques du Centre solidaire, que dirige le Dr Luc Daniel Adamo Mateta, qui est également président de l'U.r.d.c (Union pour la reconstruction et le développement du Congo), parti situé au centre, a rendu publique, vendredi 1<sup>er</sup> avril 2016, à son siège à Brazzaville, une déclaration relative à la crise politique actuelle dans notre pays. Dans cette déclaration, il invite la classe politique congolaise, en général, et tous les candidats du scrutin présidentiel du 20 mars, en particulier, au ressaisissement. «*Nous devons éviter les maladroites, les erreurs et les fautes que nous avons connues dans le passé et qui ont plongé le pays dans l'horreur. Ayons l'intelligence, l'humilité et le courage de s'auto-corriger à temps et de se remettre en cause*», indique la déclaration.

Après le scrutin relatif à l'élection présidentielle du 20 mars 2016, dont les résultats ont suscité des réactions mitigées et antinomiques, plongeant le Congo dans une crise politique post-électorale, le Front démocratique des partis et groupements politiques du centre solidaire a lancé un cri d'alarme, pour inviter la classe politique congolaise, en général, et les différents protagonistes du récent scrutin présidentiel, en particulier, au ressaisissement. «*Le Congo, terre bénie de nos ancêtres, terre de paix, de solidarité et d'hospitalité ne doit pas, aujourd'hui, à cause des pièges de la vie politique, notamment l'égoïsme, l'injustice, le cynisme, la manipulation, la division, le mimétisme, la peur et la violence, présenter le spectacle terrifiant d'un pays voué à l'enfer*», a-t-il martelé. Pour le Centre solidaire, l'élection du président Denis Sassou-Nguesso ne doit pas être perçue comme un arrêt de toute espérance ou de toute foi en l'avenir. «*Un long parcours se dessine devant nous avec de grands défis d'ordre spatial, socio-économique et technologique. De grands malheurs sur le monde pointent à l'horizon et le Congo n'est pas épargné*», prévient-il. C'est pourquoi

l'heure n'est plus aux querelles politiciennes et à la division, mais à la solidarité et à l'unité. «*Les dangers et les risques qui nous guettent doivent davantage nous rapprocher les uns les autres, car c'est dans l'unité et la solidarité que nous pourrions faire face aux inondations, aux glissements de terrains, aux éruptions volcaniques, à la sécheresse, au réchauffement climatique et au changement des saisons. Le front rappelle que l'histoire des peuples n'avance que par crises maîtrisées dans la concorde et dans l'unité*», a-t-il soutenu. La plateforme de Luc Daniel Adamo Mateta estime que «*la crise politique actuelle peut s'ouvrir sur une belle espérance, si nous avons la capacité d'en saisir les causes profondes et si nous savons lire les signes du temps et marcher à l'unisson et dans une parfaite harmonie dans la direction qu'ils proposent*». «*Cessons de vivre en somnambules, sans jamais nous poser de vraies questions sur la façon de mieux organiser nos différences, en vue d'un vivre ensemble harmonieux, en se servant du patrimoine culturel de nos ancêtres*», poursuit-elle. Pour elle, «*cette situation inacceptable qui ruine notre réputation à l'extérieur ne*



Dr Luc Daniel Adamo Mateta.

saurait plus durer». «*Oui, nous, humanistes et patriotes congolais, devons affirmer haut et fort que la politique, c'est l'art moral et éthique de gouverner sagement et de gérer sainement les affaires qui mettent en jeu les intérêts des Congolais. Nous devons, urbi et orbi, nous approprier les vertus du dialogue, de la réconciliation, de la concorde, de la paix et de l'unité*». Dans cette perspective, le front relève que «*vivre et gouverner ensemble, c'est établir un pont de l'un à l'autre, pour briser le mur de séparation, c'est de s'asseoir et de dialoguer en toute sincérité, pour honorer l'âme de nos ancêtres qui nous ont appris les vertus de tolérance, de compassion, du pardon, de la solidarité et du partage. Et s'il fallait convoquer nos mânes et l'ambassadeur céleste pour le Congo dans la résolution des problèmes congolais, leur réponse serait urgente; et certainement ils devraient nous rassurer que les problèmes congolais ne doivent être résolus que par les Congolais eux-mêmes et au mbongui. C'est pourquoi le front estime que nous*

ne devons pas aller chercher si loin des solutions qui se trouvent à la portée de la moindre de nos intelligences, pourvu que nous soyons peu agités, sages, humbles et patriotes. Le Congo ne connaîtra jamais de stabilité, tant que l'ingérence étrangère constituera le fondement pour l'accession au pouvoir; sortons des discours incendiaires et discourtois, sortant du triomphalisme et l'aigreur». C'est pourquoi, «*le Front démocratique des partis et groupements politiques du Centre solidaire invite, très fraternellement, tous les candidats du scrutin du 20 mars 2016 et toute la classe politique à faire que la raison patriotique prime sur la raison politique. Ce qui arrivera demain nécessite que nous soyons tous ensemble, unis par un esprit de dépassement et de transcendance. Seule l'unité de la classe politique dans sa diversité pourra faire que l'unité nationale ne soit pas un vain mot, mais une réalité, ainsi, le Congo sera sauvé*».

Pascal Azad DOKO

## Coordination de la majorité présidentielle à Pointe-Noire

### Félicitations à Denis Sassou-Nguesso pour sa réélection dès le premier tour

Peu avant la proclamation définitive des résultats de l'élection présidentielle du 20 mars 2016, lundi 4 mars dernier, par la Cour constitutionnelle, les responsables des partis politiques et associations membres du R.m.p (Rassemblement de la majorité présidentielle) et de la plateforme du Pôle de consensus de Sibiti se sont retrouvés, lundi 4 mars 2016, à 17h, dans la salle de conférence de l'hôtel Le Gilbert's, à Pointe-Noire. Sous le patronage de Roland Bouiti-Viaudo, coordonnateur départemental du R.m.p et du Pôle de consensus de Sibiti et de Pointe-Noire. A l'issue de leur rencontre, ils ont rendu publique une déclaration intitulée: «*Déclaration des partis, associations et plateforme du pôle de consensus de Sibiti du département de Pointe-Noire*», lue par le Dr Fulgence Gakosso-Ibombo, dans laquelle ils félicitent le président Denis Sassou-Nguesso pour sa réélection, dès le premier tour, à la magistrature suprême. Voici l'intégralité de cette déclaration.



Dr Fulgence Gakosso-Ibombo.



L'assistance.

«*Considérant que le Pôle du consensus de Sibiti et la majorité présidentielle ont soutenu, de manière indéfectible, le candidat Denis Sassou-Nguesso à l'élection présidentielle du 20 mars 2016; considérant l'élection, dès le premier tour, de notre candidat Denis Sassou-Nguesso à l'élection présidentielle du 20 mars 2016; Considérant l'attachement constant du président Denis Sassou-Nguesso aux valeurs de dialogue, de paix et de démocratie; considérant l'adhésion du peuple congolais à la tranquillité et à la conservation des acquis de concorde et d'unité nationale; nous, membres de la Majorité présidentielle et du Pôle de consensus de Sibiti du département de Pointe-Noire, félicitons le président Denis Sassou-Nguesso pour sa brillante élection, dès le premier tour, à la magistrature suprême de notre pays; assurons au président Denis Sassou-Nguesso, notre soutien sans faille pour barrer la voie aux fossoyeurs de la paix, de la sérénité et de l'unité nationale; assurons le président Denis Sassou-Nguesso, de mettre à sa disposition toutes les forces nécessaires dont disposent le Pôle du consensus de Sibiti et la majorité présidentielle pour la réalisation effective de son projet de société: La marche vers le développement; exhortons, enfin, les concitoyens et toutes les forces vives de notre département à vaquer librement à leurs occupations quotidiennes, à ne pas céder aux différentes rumeurs de nature à troubler la quiétude des populations et à préserver la paix».*

Propos recueillis par Equateur Denis NGUIMBI

## Plateforme Synergie 2016 pour la nouvelle République

### Francine Matondo condamne les discours de haine et de violence

Dénoncer les discours porteurs des germes de haine et de violence, tel est l'objectif de la conférence de presse organisée, vendredi 1<sup>er</sup> avril 2016 par la présidente de la plateforme Synergie 2016 pour la nouvelle République, Francine Matondo, au restaurant «La Centrafricaine», au Plateau des 15 ans, à Brazzaville. Une occasion pour elle de fustiger les agissements de certains états-majors politiques qui font l'apologie des anti-valeurs visant à apeurer les populations. «*Préservez ensemble ce climat de paix et de stabilité*», a-t-elle affirmé.

D'entrée de jeu, la présidente de Synergie 2016 pour la nouvelle République, Francine Matondo, s'est réjouie du bon déroulement de l'élection présidentielle et du climat apaisé qui règne dans le pays. Raison pour laquelle elle a appelé les candidats n'ayant pas pu gagner d'accepter le verdict des urnes. C'est pourquoi elle a dénoncé les discours porteurs de germes de haine et de violence de certains candidats malheureux. En outre, elle a fustigé les agissements de certains états-majors politiques qui font l'apologie des anti-valeurs visant à apeurer les populations. A ceux qui doutent encore de Denis Sassou-Nguesso, la présidente de Synergie 2016 pour la nouvelle République a demandé de croire au moins à ses œuvres réalisées. D'où son appel

aux incitateurs à la violence de calmer leurs partisans. Selon elle, seul le peuple congolais est victorieux de cette élection. «*Nous sommes le peuple souverain; laissons le Congo aux Congolais dans sa diversité*», a dit Francine Matondo, qui a remercié les coordonnateurs départementaux et les associations affiliées à ladite plateforme, pour le travail accompli qui a abouti à l'élection du candidat de la majorité, dès le premier tour. «*Ensemble, nous l'accompagnerons pour aller plus loin, afin de bâtir un Congo uni et serin*», a dit la présidente de Synergie 2016, en lançant un appel aux autres plateformes de se joindre à eux, pour soutenir ensemble le projet de société de Denis Sassou-Nguesso sur la base de laquelle il a été élu avec 60,39% des suffrages

Francine Matondo.



exprimés. «*Jamais sans vous, Denis Sassou-Nguesso*», tel est le slogan de Synergie 2016 pour la nouvelle République qui avait porté son dévolu sur le candidat Denis Sassou-Nguesso. «*Nous l'avions soutenu et nous l'accompagnerons vers des victoires encore plus éclatantes*», a déclaré Mme Francine Matondo. La plateforme Synergie 2016, qui regroupe 48 as-

sociations, avait exhorté les Congolais à aller exercer leur devoir civique dans la paix. «*Nous avons choisi le candidat de la majorité, homme de conviction, d'actions concrètes, ayant une vision claire pour un Congo émergent à l'horizon 2025*», s'est défendue Francine Matondo.

Cyr Armel YABBAT-NGO





LE RESEAU DES SMARTPHONES

SAMSUNG

**EXCLUSIVITE AIRTEL!**  
**OFFREZ VOUS LA 7<sup>ème</sup> MERVEILLE**  
**DES GALAXYS, S7 & S7 EDGE**



\*sous condition de consommer 10.000 FCFA par mois

AG Partners

**GALAXY S7 FLAT**  
**570.000 FCFA TTC**

**GALAXY S7 EDGE**  
**630.000 FCFA TTC**

+

**1Go offert tous les mois, pendant 3 mois\***

Android 6.0 Marshmallow  
 4G+  
 Quadri-bandes  
 Tactile Super AMOLED Quad HD de 5,1"  
 Lecteur et enregistreur  
 Oui, 3.5 mm  
 32 Go de mémoire ROM et 4 Go de mémoire RAM

**Système d'exploitation**  
**Réseau**  
**Fréquence**  
**Ecran**  
**Vidéos**  
**Prise Jack**  
**Mémoire interne**

Android 6.0 Marshmallow  
 4G+  
 Quadri-bandes  
 Tactile Super AMOLED Quad HD incurvé de 5,5" 2560x1440 pixels  
 Lecteur et enregistreur de vidéo UHD 4K  
 Oui, 3.5 mm  
 32 Go de mémoire ROM et 4 Go de mémoire RAM

airtelcongb



  
**BUROTOP IRIS**



# HUAWEI Mate S



Rendez-vous chez Burotopiris, votre distributeur exclusif de Huawei au Congo

au prix exceptionnel de  
**475 000** FCFA ht

- \* Ecran 5,5"
- \* 3Go de RAM
- \* 64Go de mémoire (extensible à 128Go)
- \* Double SIM 4G
- \* Processeur Octa-Core à 2.2GHz
- \* Appareil photo 13 Mp
- \* Android 5.1
- \* Garantie 1 an

[www.burotopiris.com](http://www.burotopiris.com)

4 Avenue FOCH - Brazzaville - Tel: 05 5777 888 - 06 669 60 60  
 Avenue Moe Katt Matou - après Rond Point Kassai - Pointe-Noire - Tel: 04 453 53 53 - 05 605 60 56